

1870

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
Direction de la Planification

Compétitivité et développement humain durable

PERSPECTIVES TRIENNALES 1998/2000

Décembre 1997

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
Direction de la Planification

Compétitivité et développement humain durable

PERSPECTIVES TRIENNALES 1998/2000

Décembre 1997

INTRODUCTION	3
I. EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 1996-1997.....	5
I.1. LES TENDANCES MACRO-ÉCONOMIQUES	5
L'INVESTISSEMENT PUBLIC.....	7
I.2 . LES RÉFORMES STRUCTURELLES	9
I.3. LES RÉFORMES SECTORIELLES.....	12
I.5 LES RÉALISATIONS SECTORIELLES ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	22
I.5.1. <i>Les réalisations sectorielles</i>	23
II. LE CADRE STRATEGIQUE DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS ET	
D' ACTIONS PUBLICS 1998 - 2000.....	37
2.1. RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU IXÈ PLAN	37
2.2. ANALYSE DES PROJECTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES.....	38
2.3. INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 1998/2000	41
LES INVESTISSEMENTS DU PTIP.....	42
2.4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	43
2.4.1 <i>La poursuite des réformes structurelles</i>	43
2.4.2 <i>La poursuite de la recherche de la viabilité financière de l'Etat</i>	47
2.4.3 <i>Le Développement de l'Epargne-Investissement</i>	49
2.4.4. <i>La politique monétaire et du crédit</i>	50
2.4.5. <i>La libéralisation du commerce extérieur</i>	51
2.4.6. <i>Secteurs Productif et d'appui à la production</i>	52
2.4.7 <i>Mise en valeur des ressources humaines</i>	58
2.4.8. <i>Programme Lutte contre la Pauvreté</i>	62
2.4.9 <i>La régionalisation et la décentralisation</i>	63

INTRODUCTION

La société sénégalaise est ouverte à un monde en mutation profonde sur les plans économique et culturel. Les forces mondiales qui agissent sur les économies nationales ont déjà des effets visibles : la notion de frontière est de plus en plus désuète, les technologies nouvelles de communication transmettent des informations et surtout des modes de vie qui font craindre une remise en cause des valeurs traditionnelles favorables au progrès. C'est surtout l'évolution des échanges de biens et services avec une plus grande facilité offerte par les nouveaux accords internationaux et celle des flux d'investissement privé qui deviennent de plus en plus déterminants dans les stratégies de développement.

Depuis 1950, les exportations des pays à économie de marché développée ayant augmenté plus rapidement que le taux moyen global, ont atteint 69,8%. Sur la même période, la part des exportations des pays en développement dans leur ensemble a baissé pour s'établir à 27,4%. Il ressort cependant des statistiques, que durant les années 90, la performance en termes d'exportations des pays en développement serait supérieure à 33%.

Tableau 1 : Evolution des exportations mondiales

ANNEES	1950	1960	1993
COMMERCE MONDIAL TOTAL (mds \$ US)	61,92	129,94	3707,99
Part de marché des exportations totales en \$ courants			
Economies de marché développées	60,66	65,88	69,82
Pays en développement	32,97	23,93	27,44
AFRIQUE (sauf Afrique du Sud)	5,33	4,15	1,84
Afrique du Nord	2,01	1,25	0,78
Afrique subsaharienne	3,32	2,9	1,06
Taux de croissance des exportations			
COMMERCE MONDIAL TOTAL		6,4	11,2
Economies de marché développées		7	11,4
Pays en développement		3,6	11
AFRIQUE (sauf Afrique du Sud)		3,8	9
Afrique du Nord		1,9	10,3
Afrique subsaharienne		4,8	8,2

Source : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : Hand International Trade and Development Statistics, 1994 New York et Genève.

Les résultats du Continent Africain ont été en deçà de la moyenne mondiale, avec un taux de croissance des exportations de moins de deux points de pourcentage que le taux moyen global. Ainsi, la part des exportations a baissé passant de 5,3% en 1950 à 1,8% en 1993.

L'application des accords des Cycles d'Uruguay va entraîner une érosion des marges préférentielles. Les barrières non tarifaires qui étaient appliquées à l'endroit des exportations des pays en développement vont être progressivement éliminées.

La mise en oeuvre des mesures issues du Cycle d'Uruguay constitue un défi majeur pour notre pays, même si d'importantes distorsions peuvent apparaître. De la même manière et dans le même ordre d'idée, une nouvelle forme de coopération UE-ACP est en train d'être élaborée qui peut changer l'environnement.

En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), il ressort des statistiques de la Banque Mondiale que sur 167 milliards de dollars de flux nets de capitaux privés à destination des pays en développement en 1995 , moins d'un dixième a été mobilisé par l'Afrique soit 11,8 milliards de dollars ainsi répartis : 5 milliards pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara et 6,8 milliards pour l'Afrique du Nord.

C'est dans ce contexte que se développent des initiatives régionale et ou sous régionale , pour faire face ensemble à la mondialisation. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique Africaine (CEA), avait pour objectif d'accélérer la mise en place d'un marché commun en vue de l'intégration de la sous-région. A l'échelle plus réduite, se situe l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les mesures en vigueur ou en cours d'élaboration dans cette zone participent de sa transformation en un marché domestique pour chaque pays .

En prenant part à ces initiatives communes, le Sénégal reste fidèle au neuvième Plan d'orientation dont la stratégie est fondée sur l'accroissement de la compétitivité et le développement des ressources humaines. D'importantes réformes engagées depuis la dévaluation pour rendre notre économie plus souple et attractive vis à vis des capitaux étrangers ont commencé à porter leur fruit . La croissance est de retour depuis les trois dernières années .

Le système de planification permet de gérer efficacement l'économie nationale pour atteindre ces objectifs de croissance à partir de trois instruments à savoir l'étude Prospective qui a un horizon de 25 ans, le Plan d'Orientation et le Programme Triennal d'Investissement et d'Action Publique (PTIAP). Ce dernier est la traduction quantitative du plan d'orientation à contenu qualitatif. Il présente les investissements par agent et par secteur, et les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de développement fixés sur une période glissante de trois années.

Les Perspectives Triennales 1998/2000 comprennent en dehors des projections macro-économiques un ensemble de mesures qui doivent accompagner le programme d'investissement.

La première partie du document présente l'évolution socio-économique des deux dernières années. La seconde partie est réservée au cadre stratégique; elle comprend les projections macro-économiques, la répartition des investissements par secteur et par agent et enfin les conditions de leur mise en oeuvre. En annexe figurent la réalisation des investissements publics.

I. EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 1996-1997

La dévaluation de 1994 a marqué une période de rupture qui s'est déroulée en deux étapes. D'abord une étape transitoire très courte dominée par la lutte contre l'inflation et la mise en œuvre de réformes urgentes. Ensuite une période au cours de laquelle, la reprise devrait être transformée en un processus de croissance durable sous réserve du respect de certaines conditions cadres portant sur l'intensité d'utilisation des capacités productives, la revalorisation des ressources humaines et la mise en place d'infrastructures structurantes.

1.1. Les tendances macro-économiques

La qualité des réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années a impulsé une reprise de l'activité économique. En effet, le profil de croissance maintient sa tendance haussière depuis la dévaluation. Après la reprise en 1995, la croissance pour 1996 s'est établie à 5,7% en termes réels et 5,5% en 1997. Ces tendances macro-économiques insistent davantage sur les investissements et le commerce extérieur.

L'amélioration de la compétitivité de l'économie a eu un effet positif en 1996 sur les secteurs de la pêche, les produits arachidiers et le tourisme. Le secteur secondaire a ainsi cru de 7,4% en 1996 et 8,7% en 1997 grâce aux BTP et aux « autres industries » avec des performances respectives de 17,7% et 7,6% en 1997. La reprise du secteur primaire en 1996 (7,5%) est suivie d'une forte récession en 1997 (-3,7%) du fait du repli de l'agriculture (-13,0%). La croissance du secteur tertiaire est passée de 5,3% en 1996 à 9% en 1997 du fait essentiellement de la branche commerce (10,2%). Par ailleurs, l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, continue de baisser, passant de 3,8% en 1996 à 2,5% en 1997.

Les résultats du commerce extérieur restent encore faibles, bien que le taux de couverture ne cesse de s'améliorer (86% en 1995 et 88% en 1996 et estimé à 89% en 1997). Le déficit de la balance commerciale a ainsi évolué : 100 Milliards en 1995, 110,3 Milliards FCFA en 1996 et enfin 129 Milliards en 1997. Rapporté au PIB, le déficit de la balance commerciale s'est stabilisé à 4,1% en 1995 et 1996, pour être projeté à 3,7% en 1997.

Les exportations du Sénégal qui croissent en moyenne de 8% sur ces trois dernières années n'ont pas connu une réelle diversification en raison de la faible transformation structurelle de l'appareil de production. L'essentiel des produits exportés sont des produits d'origine primaire à hauteur de 52% des exportations FOB (y compris les produits des ICS qui sont dérivés des phosphates). Les produits manufacturés, faisant partie de la ligne "autres produits", ont une faible contribution dans l'accumulation des devises.

Les importations ont montré leur rigidité à la baisse (3% de croissance en moyenne). L'accroissement en valeur des exportations du secteur moderne a été insuffisant pour combler les importations qui se sont maintenues en volume notamment pour financer la croissance (biens d'équipement, pétrole...) et les produits alimentaires. La promotion des produits locaux est insuffisante pour changer à court terme les habitudes alimentaires, d'autant plus que dans la période à la faveur d'un changement de législation et d'une baisse des prix des autres céréales, les importations de riz ont augmenté (382 528 t en 1992, 435 528 t en 1995, 550 000 t en 1996).

Après la dévaluation, le solde de la balance commerciale est resté structurellement déficitaire malgré une hausse spectaculaire des exportations en valeur (qui sont passées de

395,5 milliards de francs cfa en 1994 à 428,7 en 1995 et 501,5 en 1996) liée notamment aux exportations de produits halieutiques et arachidiers. Rapporté au PIB, le déficit de la balance commerciale après être passé de 6% en 1994 puis 5,1% en 1995 se stabilise à 5,1% en 1997¹

Le solde global de la balance des paiements, s'est établi à 1,31% du PIB en 1996, puis 0,836% en 1997.

Depuis la dévaluation, la structure des dépenses publiques a changé positivement. En effet jusqu'en 1994, le ratio dépenses ordinaires / Recettes fiscales était supérieur à 100% ce qui supposait l'existence d'un déficit budgétaire de base. Après le changement de parité, il s'est amélioré passant de 117,6% en 1994 à 84,6% en 1996. Le solde des opérations courantes est passé, dans la même période, de 31,1 milliards à 89,7 milliards tandis que le déficit base engagement, dons exclus, passe de -123,3 milliards à -55,6 milliards pour la période considérée.

Le ratio masse salariale/Recettes fiscales diminue régulièrement depuis 1994 passant de 55,6% à 44,0% alors que le ratio masse salariale /dépenses ordinaires augmente passant de 47,2% à 52%. Cette contraction des dépenses ordinaires est surtout le fait de la diminution de l'intérêt sur la dette; les autres dépenses ordinaires restant constantes. Parallèlement, le ratio dépenses en capital/recettes fiscales diminue passant de 37,4% à 34,6%; ce qui accroît la part des recettes extrabudgétaires pour financer les investissements publics (près de 2/3). Cette tendance se confirme avec les données de fin Juin 1997.

Le déficit base engagement, dons non compris, est passé à 2% du PIB en 1996 et est estimée à 1,3% en 1997 contre 5,7% en 1994.

La croissance de la masse monétaire n'a pas entraîné des tensions inflationnistes. Elle a été de 10% en 1996 et est prévue à 7,2% en 1997. Le crédit bancaire a reculé (4,4%) cédant la place au crédit à l'économie qui connaît une progression de 20,5%. L'assouplissement des conditions du crédit permet à la BCEAO de réduire le taux d'escompte 0,5 points entre Décembre 1996 et Septembre 1997. Le taux de base bancaire gravite autour de 8 à 9,5%. Pourtant les banques primaires maintiennent des taux de l'ordre de 14% à 17%.

La FBCF rapportée au PIB en volume est pratiquement restée constante entre 1992 et 1995 avec 13%, avant d'atteindre 14% en 1996 et 14,2% en 1997. Depuis 1994, la FBCF s'est inscrite en hausse en termes réels ainsi que sa productivité. La répartition de la FBCF entre agents n'a pas beaucoup évolué. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume un plus fort taux de croissance (11% en 1995 et 17,7% en 1996) avant les entreprises (12,5% et 10% pour les mêmes années). Les estimations de 1997 font état d'un niveau record (14%) en termes de croissance des investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages. Le taux de croissance de la FBCF a légèrement fléchi en 1997 avec 8,7% contre 9,4% en 1996.

Sur la période 1995-1997, la FBCF aux prix de 1987, pour les entreprises, est passée de 111 milliards en 1995 à 122,1 en 1996 et à 139,2 en 1997, soit un taux de croissance moyen annuel de 11,9%. Cette augmentation de la FBCF privée en volume, suit celle de la

¹ D'après le rapport sur le programme économique et financier DPS / MEFP

productivité du capital qui passe de 35.9% en 1995 à 40% en 1996 soit une productivité moyenne sur la même période de 38%.

L'investissement public

Ces dernières années, le volume des investissements publics a fortement évolué à la hausse. Mais le taux estimé de FBCF dans les investissements publics est passé de 51.8 en 1994 à 39 en 1995. Après une nette décélération en 1996, la FBCF des administrations a progressé de 4.5% en 1996 contre une estimation de 5% en 1997. Sa part se situe à 4,3% du Pib en 1996 et 4,2% en 1997.

L'écart entre les prévisions et les réalisations reste encore élevé. La répartition sectorielle des investissements publics montre une prépondérance du secteur quaternaire, suivi du primaire, du tertiaire et du secondaire.

Le secteur primaire, notamment l'agriculture, a fortement pesé sur la période 1994-1996 dans les investissements publics en totalisant 33.9% des réalisations. Le secteur secondaire, conformément à la stratégie de croissance axée sur le secteur privé, est le secteur dans lequel le désengagement de l'Etat en termes d'investissement est le plus net. Sa part moyenne dans les investissements publics réalisés entre 94 et 96 est de 11%. L'énergie, surtout le volet solaire, a le plus bénéficié des investissements dans ce secteur. Cependant l'Etat éprouve des difficultés à mobiliser des ressources pour financer les investissements de l'énergie conventionnelle nécessaires pour fournir un service de qualité aux entreprises.

La part du tertiaire dans les investissements publics est de 13.8% en moyenne sur 1994-1996, avec un taux de croissance moyen de -3.7%. L'essentiel des investissements est fait dans les transports. Cette prépondérance s'explique par la nécessité d'améliorer les perspectives de débouchés du système productif et de réduire l'enclavement du pays par rapport aux Etats voisins. Dans le domaine des télécommunications, le faible niveau des investissements publics s'explique par le fait de l'autofinancement de la SONATEL.

Le quaternaire absorbe 41.3% des investissements publics sur la période 1994-1996. Son taux de croissance est positif (7.3% en moyenne). Mais le sous-secteur de l'éducation révèle un faible taux d'exécution des investissements malgré une demande très forte surtout dans les régions autres que Dakar.

Tableau 2 : Répartition sectorielle de l'investissement public 1994-1996
(milliards F CFA)

	1994		1995		1996		1997
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévision
Secteur Primaire	48,5	45,1	81.16	56,7	87.8	56.1	87.6
Agriculture	24,4	17,9	42.9	21,4	42.4	25.5	35.2
Elevage	2,1	1,2	2.2	1,7	3,0	2.3	2.8
Sylviculture	3,9	6,5	6.5	5,7	9.3	7.9	11.7
Pêche	0,2	0,1	3.1	1,2	1.8	1,1	2
Hydraulique R.	9,4	8.5	15.9	15.7	14.7	8.9	17.1
Divers (y.c recherche)	8.5	10.9	10.4	11.1	16.4	10.4	18.8
Secteur Secondaire	19	13,9	20.7	24,2	24.1	13.6	24.4
Industrie	4,9	8,8	4.3	2,2	4.4	1,8	4.5
Industrie (extractive)	1	0,8	1	1	0,9	0,8	1.1
Energie	7,9	3	9.6	15,9	11,5	6,4	8.8
Divers	5,2	1,3	5.8	5,1	7.7	4.6	10.0
Secteur Tertiaire	42,7	13,7	56.4	27,2	53.2	23.5	55.9
Tourisme	-	-	0,2	0,5	0,6	0,2	-
Commerce	-	-	-	-	-	-	0.5
Transports	36,9	9,8	51,2	22,7	49.5	21.6	53.6
Télécommunication	0,6	2,1	2,8	2,5	0	0	0.4
Divers (recherche comprise)	5,2	1,8	2,2	1,5	3,0	1,7	1.3
Quaternaire	47.1	48.8	77.6	67.9	108.6	80.4	124.9
Eau potable et Assainissement	6,5	2.5	9.3	9.7	47.3	4.9	47.3
Logement	6,3	3.3	5.7	7.1	4.7	7.9	6.7
Santé	6.8	8.8	12.6	12.3	13.6	9.4	14.6
Enseignement	7.1	11.4	18.7	9.6	17.8	20.0	27.1
Divers	20.4	22.8	31.3	29.2	25.2	38.2	29.2
TOTAL	157,0	121.5	235.8	176.1	273.7	173.7	292.8
Tx réalisation %	-	77.4	-	74.7	-	65.3	

Source : Direction de la Coopération Economique et Financière, MEFP.

**Tableau 3 : Volume et répartition de l'investissement public réalisé de 1994 à 1996
par secteur (en milliards de f cfa).**

	9 4		9 5		9 6		Moyenne
	IV. REAL.	%	IV. REAL.	%	IV. REAL.	%	%
PRIMAIRE	45,1	37,1	56,7	32,2	56,1	32,3	33,9
SECONDAIRE	13,9	11,5	24,2	13,7	13,6	7,8	11,0
TERTIAIRE	13,7	11,2	27,2	15,5	25,5	14,7	13,8
QUATERNAIRE	48,8	40,2	67,9	38,6	80,4	46,2	41,3
TOTAL	121,5	100	176,1	100	173,7	100	100

1.2 . Les réformes structurelles

Le Gouvernement a poursuivi ses efforts d'ajustement interne pour rendre l'environnement des affaires plus favorable à la compétition et au développement de l'investissement direct.

Les réformes suivantes ont été initiées dans les domaines suivants :

La libéralisation du commerce et des prix

- En vue de faire respecter les règles de la concurrence et d'appliquer la loi antidumping, la Commission Nationale de la Concurrence contre les Pratiques Commerciales Illicites a été mise en place en juin 1997. Sous l'égide de la Direction du Commerce Extérieur, la commission doit prendre en charge le règlement de toutes les pratiques anticoncurrentielles. Elle fait également office de structure consultative du Gouvernement pour des projets de textes relatifs à l'exercice d'une profession, l'accès à un marché, le système de prix, les conditions de ventes, etc. Déjà dans la filière riz où la libéralisation est maintenant totale, la mise en œuvre du projet « Système d'Information sur le Marché du Riz (SIMRIZ) » qui est un outil d'aide à la décision vient contribuer à la diffusion des informations économiques, lesquelles informations permettent aux opérateurs, avec l'atomisation du marché du riz, de s'approvisionner au meilleur rapport prix - qualité. Une loi sur la normalisation de la qualité du riz livrée sur le marché de la consommation est en préparation avec l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN). Elle fixe avec la diversification des sources d'approvisionnement (Inde, Pakistan, Cambodge, Argentine, Japon, USA, etc.), les normes de qualité acceptable à la consommation dans un souci de préservation de la santé publique.

Le cadre juridique et système judiciaire

- les mesures identifiées par le Comité des Réformes Juridiques sont en examen au niveau de cadres spécifiques de concertations. La création d'un centre d'arbitrage sur les litiges entre opérateurs ou entre eux et l'Etat, d'un centre de formalités, d'un greffe commercial, la promotion du droit et des professions judiciaires autour de l'entreprise en difficultés devraient permettre de sécuriser l'entreprise surtout dans ses relations avec l'Etat.

la création du premier Centre expérimental de Gestion Agréé (CGA) implanté à la chambre de commerce de Dakar avec l'appui de la Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises (CAEE) est un pas important vers une invite du secteur informel à une plus grande organisation dans la gestion des fonctions productive, administrative, financière et comptable. Cette expérience a d'ailleurs été examinée par les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. lors de l'examen du projet de code communautaire de l'investissement et de l'entreprise à Ouagadougou.

- En vue d'améliorer les procédures administratives de gestion des marchés publics, le code des marchés publics a été revu et corrigé dans le sens d'une plus grande souplesse. Il a déjà été examiné par l'administration et son adoption devrait intervenir incessamment.

la promotion du secteur privé :

- la restructuration du secteur public permettant à l'Etat de recentrer son rôle dans ses missions régaliennes axées essentiellement sur la satisfaction de la demande sociale et l'amélioration de la qualité de ses interventions dans la fourniture des services et des infrastructures de base suit son cours normal :
- La privatisation de la SONATEL est maintenant effective avec le choix du partenaire stratégique France Télécom détenant 33% du capital. Une cession d'actifs financiers en faveur des travailleurs de l'ordre de 10% a été faite et une partie du capital a été ouverte au public sénégalais et aux opérateurs de la sous région.
- Le repreneur de la SONATRA Air Sénégal sous forme de location gérance a été désigné (Air Toulouse) . L'adjudication sera effective avec la signature du contrat type.
- L'Agence Sénégalaise d'Assurance pour le Commerce Extérieur (ASACE) est passée pour 75% du capital social entre les mains de la Compagnie Assurance Sénégalaise.
- Les parts publiques de la Société Sénégalaise des Phosphates de Taïba ont été cédées à la Compagnie espagnole TOLSA et le périmètre d'exploitation lui sera défini par le MEMI.
- La SONADIS a été cédée à l'Union des Coopératives Ouvrières (UNCO).
- La restructuration de Dakar – Marine a aboutie à la création de deux entités : une société d'exploitation qui sera reprise par LISNAV (société portugaise) et des privés sénégalais pour 49% du capital et une société de patrimoine publique.
- L'appel d'offres pour un opérateur assistant chargé de la privatisation de la SONACOS a été lancé .
- Le transfert de la gérance de l'hôtel Méridien Président à un opérateur privé est en cours.
- Le repreneur de la SOTEXKA est connu. Le fonds industriel fait l'objet d'une location gérance en vue de l'assainissement de la situation financière de la société.
- Les négociations avec le groupe ACCOR. actionnaire principal sont en cours pour la reprise des parts publiques dans le capital.

- Les travaux préparatoires pour la restructuration des sous secteurs de l'électricité, des produits pétroliers, et des combustibles domestiques sont en cours.

Intégration régionale :

- Les concertations sous régionales pour une Harmonisation du Droit des Affaires (**OHADA**) constituent une avancée significative des Etats dans la séparation des législations rigides et textes surannés et dans la facilitation de prise de décision judiciaire et l'arbitrage
- Le Système Comptable Ouest Africain (**SYSCOA**) qui va se substituer aux plans comptables des Etats de l'Union a été adopté et son entrée en vigueur est prévue pour 1998. Les réformes vont se poursuivre avec l'harmonisation des cadres juridiques comptables et statistiques des finances publiques, des fiscalités indirectes et des fiscalités relatives à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux actifs financiers et enfin avec la mise en place au sein de la zone franc, d'un code communautaire de l'entreprise et de l'investissement remplaçant le caractère pluriel des codes nationaux.
- La mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) engagée en juillet 96 se précise davantage. La détaxe des produits industriels de l'Union éligibles est de 60%. Elle sera totale en janvier 2000. Auparavant une harmonisation de la fiscalité extérieure va commencer dès Juin 1998 avec un plafond fixé à 30%. Ce plafond passera à 25% en 1999 pour préparer le schéma tarifaire définitif du TEC dont le taux le plus élevé sera de 20%.
- La Bourse Régionales des Valeurs Mobilières (**BRVM**) a été créée et son ouverture est programmée pour mars 1998.

Les réformes administratives :

- les réformes de l'administration se poursuivent. Après l'audit physique et comptable de la Fonction Publique en juillet 1995, un tassement est observé dans le recrutement. Des actions centrées sur la prise en compte des qualités réelles des agents et la substitution du mérite à l'avancement automatique sont engagées. Le nouveau système d'évaluation des fonctionnaires qui fait l'objet de longues discussions avec les partenaires sociaux aura pour objectif la promotion du professionnalisme et du mérite qui devra s'accompagner nécessairement par la mise en place de nouvelles méthodes de management des ressources humaines de l'administration.

La décentralisation :

- la régionalisation est entrée en vigueur en 1997 après l'adoption en 1996, des lois et décrets l'organisant. Cependant, pour permettre aux collectivités locales mises à l'épreuve devant leur mission véritable de développement local de s'adapter, les actions seront présentement centrées sur le renforcement des capacités institutionnelles et la consolidation de leur capacité financière. Le fonds de dotation à la décentralisation voté dans la loi des finances 1997 et la mise en place de l'Agence de Développement Municipal (ADM) sont à mettre à l'actif des efforts d'opérationnalisation de la réforme et de viabilisation financière des collectivités.

1.3. Les réformes sectorielles

Le tassement des flux financiers vers les pays en développement comme le notre, se traduit par une rareté des ressources nécessaires au financement des investissements de développement. La mondialisation de l'économie impose de s'investir davantage dans le renforcement des capacités productives tout en mettant l'accent sur la protection du secteur productif contre le dumping et les pratiques anticoncurrentielles et l'élimination des inefficacités et inefficiences qui caractérisent la gestion du service public.

Ainsi, dans le but de renforcer d'une part, la compétitivité de l'économie et d'autre part, d'améliorer la qualité des interventions de l'Etat dans la fourniture des services et des infrastructures de base, le processus d'ajustement sectoriel des secteurs productif, d'appui à la production comme social va se poursuivre en vue de lever progressivement toutes les entraves au développement.

La politique d'ajustement du secteur agricole

La relance de la production agricole constitue jusqu'à présent une préoccupation majeure. Les efforts vont donc se poursuivre dans le domaine de la recherche agricole pour permettre au sous secteur, avec le raccourcissement de la durée de l'hivernage, de disposer de variétés de semences adaptées. L'amélioration de la fertilité des sols avec des actions d'envergure est engagée avec le programme de phosphatage et elle va se renforcer avec le programme de restauration de la fertilité des sols en préparation dans le cadre du PISA. Dans le domaine de l'horticulture, un service dont la mission sera le contrôle de la qualité des produits horticoles va être mis en place. Le projet de texte a été élaboré et son examen est en cours avec les administrations compétentes et acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre.

Pour permettre un développement de l'entrepreneuriat privé dans le sous secteur agricole, l'Etat va mettre en place un nouveau système de financement à travers un crédit CNCAS sans garantie publique. Cette approche devrait permettre le développement de relations de partenariat direct entre opérateurs et banquiers évitant ainsi à l'Etat d'être obligé de gérer à posteriori les défaillances du système.

Enfin, l'Etat va apporter des améliorations dans la gestion du système foncier pour sécuriser les investissements particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal. Le projet de plan d'action foncier tenant compte des ajustements apportés dans l'environnement des affaires a été préparé. Il sera soumis au législateur pour examen et approbation d'une option définitive.

L'application effective des dernières mesures de réformes envisagées devra être suivie de près pour permettre un enchaînement du processus avec la planification des investissements nécessaires à la relance de l'agriculture.

La politique de développement du sous secteur de l'élevage

Les perturbations dans le système climatique qui se caractérisent par une baisse constante de la pluviométrie, une mauvaise répartition des pluies dans l'espace, un problème de reconstitution du stock de semences herbacées quand les pâturages naturels en germination

ne bouclent pas leur cycle végétal mettent de plus en plus en évidence, les limites voire les risques liés à un développement extensif de l'élevage.

Dans le cadre du plan d'urgence de l'élevage, des mesures de sauvegarde ont été identifiées. Néanmoins, pour une gestion durable tenant compte de l'environnement actuel des affaires, une stratégie nationale de développement du sous secteur va être formulée. Cette stratégie définira l'approche à suivre, les réformes nécessaires et le plan d'action envisagé à court, moyen et long termes pour la réalisation des objectifs de l'Etat va être formulée.

La politique de développement du sous secteur de la pêche

Compte tenu des menaces qui pourraient peser sur le renouvellement des ressources halieutiques à cause d'une surexploitation et de pratiques prohibées, la politique vise dans le cadre d'une nouvelle ligne de conduite privilégiant une gestion durable, à assurer l'approvisionnement correct du marché intérieur en produits frais et transformés et à promouvoir les exportations.

La mise en œuvre de cette stratégie de développement centrée sur une exploitation et une gestion durable des ressources halieutiques passera par :

- la détermination des nouvelles conditions d'accès aux ressources ;
- le renforcement du dispositif de suivi, contrôle et de surveillance ;
- le développement des activités de pêche qui va comprendre :
- la restructuration, modernisation voire le renouvellement de l'armement ;
- l'aménagement des sites de débarquement et la mise en place d'équipements et d'infrastructures collectives ;
- l'amélioration des conditions de production, de transformation et de commercialisation des produits ;
- les réformes institutionnelles touchant les facilités d'accès au financement des activités, l'amélioration des capacités techniques et organisationnelles et enfin la coopération sous régionale et avec les pays du nord.

La politique de gestion des infrastructures hydrauliques rurales

Un projet de réforme du système actuel de gestion des forages ruraux est envisagé en vue de renforcer la responsabilité des usagers dans l'autogestion des infrastructures hydrauliques tout en impliquant le secteur privé dans les tâches les plus spécialisées (exploitation et maintenance) qui sont encore assumées par l'Etat.

Le plan national d'actions pour l'environnement (PNAE)

Il a fait l'objet d'un processus d'élaboration décentralisé impliquant l'ensemble des acteurs. Il vise à travers l'utilisation rationnelle des sols et la protection des zones de pâturage dans le cadre d'un meilleur aménagement et d'une gestion des terroirs, le développement durable .

La politique de développement du secteur énergie

Dans le cadre des efforts publics pour lever toutes les entraves à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de

restructuration du secteur qui touchera les sous secteur de l'électricité, des produits pétroliers et des combustibles domestiques.

La lettre de politique de développement du secteur a été adoptée en janvier 1997. L'objectif est de permettre avec la révision du cadre institutionnel, juridique et fiscal, l'entrée de nouveaux opérateurs et l'accroissement des investissements de développement qui vont conduire à une élimination des surcoûts économiques qui obèrent la compétitivité de nos entreprises.

S'agissant du *sous secteur de l'électricité*, la loi sur l'électricité qui régit le cadre de fonctionnement actuel sera revue et corrigée pour inciter l'entrée de nouveaux acteurs. Il sera procédé à l'ouverture du capital de la société publique d'électricité, la SENELEC, aux opérateurs privés.

Avec le *sous secteur des produits pétroliers*, le code pétrolier a déjà été revu et approuvé après examen, par l'assemblée nationale. Le monopole d'importation de la Société africaine de Raffinage (SAR) a été supprimé en 1996 ce qui va permettre à la SENELEC restructurée et aux indépendants de s'approvisionner directement au marché international. Dans la même lancée, la convention d'établissement de 1962 liant l'Etat à la SAR va être réexaminée au regard du nouveau contexte en préparation pour les activités de la filière pétrolière. Cependant, pour permettre le maintien de l'activité raffinage par la SAR, une préoccupation du Gouvernement, une surtaxe dégressive et temporaire pour une durée très limitée sera instaurée sur les produits finis importés par les opérateurs privés, afin que la SAR arrive à s'adapter très rapidement à la suppression du supplément de 2.3 US \$ par baril par un effort d'investissement supplémentaire. *Les fonctions de stockage, transport et distribution des produits pétroliers* qui étaient gérées dans un environnement de cartel, vont s'ouvrir à d'autres opérateurs potentiels. L'Etat en tant que régulateur du fonctionnement des segments de la filière, va naturellement fixer les nouvelles conditions d'entrée et d'exercice des fonctions qui mettront l'accent entre autres critères sur les normes de qualité des produits et de sécurité des infrastructures. Un système de prix plafond va être mis en place à tous les niveaux de la filière pour éviter les dérapages dans la fixation des prix et certaines pratiques contraires au développement d'une saine concurrence.

Dans le *sous secteur des combustibles domestiques*, le nouveau projet de code forestier a été revu et son approbation par le législateur a eu lieu en décembre 1997. Le nouveau code permet aux collectivités locales de s'approprier des ressources forestières, d'être responsables des aménagements et d'organiser rationnellement l'exploitation pour en tirer durablement profit. Le marché des combustibles domestiques sera enrichi par l'arrivée d'une nouvelle source d'énergie de cuisson *le Kérosène* en bouteille. Le système de tarification du Gaz Pétrole Lampant (GLP) connu sous l'appellation le butane et du charbon de bois est actuellement à l'étude pour permettre une transition vers une vérité des prix.

La politique de développement du sous secteur minier

Le pays recèle d'énormes potentialités, mais ce sont la lourdeur des investissements liés aux recherches géologiques et minières à l'exploitation des ressources et le mouvement erratique des cours sur les marchés qui constituent essentiellement les limites de la politique de promotion.

En dépit de ces contraintes de taille, Le Gouvernement va poursuivre sa politique d'identification de ses ressources minières, d'information et d'insertion des opérateurs privés. Toutefois, compte tenu des réformes initiées dans l'environnement des affaires que le Gouvernement est entrain d'approfondir pour créer un cadre plus attractif des investissements de développement, le sous secteur minier sera, dans le cadre du Projet de Restructuration du Secteur Industriel (PRSI), doté d'une politique plus conforme et d'un nouveau code minier plus attractif. Dans le cadre de la convention de Lomé IV révisée à l'Ile Maurice en Novembre 1995, l'éligibilité du Sénégal aux ressources du SYSMIN a été acquise. C'est ainsi qu'une intervention prochaine en préparation avec la Commission Européenne apportera, à la suite de la formulation d'une politique minière et d'un cadre réglementaire et fiscal, un appui au financement qui sera très significatif.

La politique de développement de l'industrie

La plupart des réformes que le Gouvernement est en train de mettre en œuvre en concertation avec les partenaires sociaux et les opérateurs privés depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, avaient été prévues en 1986 dans la NPI et un des objectifs majeurs était de permettre aux entreprises sénégalaises, avec la libéralisation et la déréglementation économiques, d'absorber le choc d'une plus grande ouverture à la concurrence.

Le changement de parité est venu corroborer la nécessité d'introduire des réformes économiques (structurelles comme sectorielles) ne serait ce que pour permettre une consolidation de la compétitivité internationale retrouvée.

Ces changements qui ont déjà défini un nouveau partage des rôles devront permettre au Gouvernement d'accélérer, avec un secteur productif privé plus performant et plus agressif sur les marchés d'exportation, la croissance de l'économie et de pouvoir prendre en charge plus efficacement et en complicité avec les collectivités locales et les populations, la gestion d'une demande sociale qui a évolué rapidement avec l'approfondissement de la démocratie.

Il s'y ajoute qu'il y a d'une part, la mondialisation de l'économie qui impose à notre tissu industriel, avec les nouvelles règles du jeu de l'OMC, de nouveaux comportements pour pouvoir continuer à garder voire améliorer ses parts de marché et d'autre part, l'évolution progressive de notre pays vers une union économique dans le cadre de l'UEMOA.

C'est ainsi qu'au sein de l'Union, la mise en place total du Tarif Extérieur Commun (TEC) va être effectif en janvier 2000. Le désarmement tarifaire sera progressif pour permettre une harmonisation en douceur des fiscalités de porte avant l'entrée en Union douanière. Il ne sera plus question de défendre des entreprises non compétitives mais de les protéger contre le dumping et les pratiques anticoncurrentielles.

Aujourd'hui donc, le socle de la stratégie industrielle est constitué par l'instauration et le maintien d'un environnement des affaires stable et attractif pour les investissements et la production, lequel environnement conditionne la préservation de la compétitivité, axe central de la nouvelle approche du développement industriel. D'un point de vue institutionnel, il est envisagé de créer un conseil supérieur de l'industrie et d'un observatoire. L'objectif principal est de disposer d'un cadre d'orientation et d'un instrument de suivi évaluation des performances et des mutations du sous secteur.

La Politique Sectorielle des Transport (PST)

Dans la dynamique du 1^{er} Projet d'Ajustement Sectoriel des Transport (PAST), le Gouvernement va mettre en œuvre la PST dont les objectifs de croissance économique devront aussi accompagner le secteur productif dans la consolidation et le renforcement de la compétitivité. La PST vise entre autres objectifs à :

- consolider les acquis aux plans institutionnel, organisationnel et financier ;
- développer des capacités nouvelles dans des domaines insuffisamment exploités (routes rurales, cabotage, transport fluvial) ;
- appuyer l'intégration sous régionale ;
- promouvoir une plus grande participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des investissements et la gestion des infrastructures.

Une approche plus commerciale sera adoptée pour améliorer la gestion des infrastructures. Chaque fois que cela est possible, *le principe de l'utilisateur payeur* sera appliqué en vue d'asseoir un système de recouvrement des coûts récurrents pour l'entretien et la maintenance des infrastructures.

La stratégie de développement d'une concertation permanente entre les différents intervenants sera recherchée dans le cadre d'un partenariat de gestion durable des infrastructures.

La politique de l'Urbanisme et de l'Habitat

Les villes sénégalaises se développent sous les effets combinés de leur propre croissance naturelle et de l'exode rural.

Le déséquilibre intra et inter régional et entre les régions, la dégradation constante du cadre de vie, le surpeuplement, le développement de quartiers flottants, la saturation des structures d'accueil prestataires de services sociaux de base, etc. sont des faits imputables aux insuffisances et aux lacunes dans la planification et la gestion urbaines.

Pour améliorer le cadre de vie des populations dans le cadre d'une stratégie d'anticipation, la lettre de politique de développement de l'urbanisme et de l'habitat a été approuvée. Elle définit une nouvelle ligne de conduite.

L'objectif global du secteur de l'urbanisme et de l'habitat est d'améliorer le cadre de vie des populations. Au regard du développement durable des Etablissements Humains, les objectifs spécifiques fixés visent la production de parcelles viabilisées pour le grand nombre, de logements adéquats et suffisants et d'équipements de base. Ces objectifs spécifiques interpellent l'Etat au regard des politiques de décentralisation et de maîtrise de la croissance démographique et s'articulent autour des actions suivantes :

- faire prendre aux populations à la base une part active à la gestion urbaine ;
- améliorer le système de planification en matière d'urbanisme ;
- faire assurer par les Collectivités Locales la prise en charge d'une manière effective des Etablissements Humains ;
- veiller à une meilleure application des plans et des règlements d'urbanisme ;
- accroître et rendre disponibles les moyens financiers ;

- maîtriser la gestion foncière ;
- augmenter les capacités de production des unités de matériaux de construction ;
- rendre plus opérationnel le dispositif de promotion de l'habitat social ;
- rendre plus opérationnel le dispositif de contrôle en matière d'habitat.

La Politique Nationale de Développement Sanitaire et Social (PNDS)

Le sous secteur de la santé et de l'action sociale s'est doté d'un document de politique annonçant de façon claire la démarche à suivre, les réformes et le plan d'actions envisagé. La mise en œuvre des objectifs du PNDS devra, dans le cadre du renforcement des soins de santé primaires contribuer à :

- améliorer le cadre organisationnel, juridique et réglementaire ;
- développer l'initiative privée et accompagner les mutations dans le domaine de l'auto organisation ;
- améliorer la qualité des interventions publiques dans la fourniture des services et des infrastructures de base.

En effet, pour améliorer la situation sanitaire de la population, Le PNDS s'est défini les orientations stratégiques suivantes :

- assainir l'environnement juridique et réglementaire du secteur qui va toucher la réorganisation du ministère de la santé, les hôpitaux, la PNA, les comités de santé et les IPM, le développement des ressources humaines et la prise en charge des personnes en situation difficile.
- améliorer l'accès aux services de santé et d'action sociale (reconstruction, réhabilitation et construction de postes de santé, de centres de santé et d'hôpitaux) ;
- améliorer la qualité des soins en relevant le plateau médical des formations sanitaires de la pyramide, en sécurisant les approvisionnements en médicaments essentiels, en modernisant les banques de sang, en renforçant le Centre National d'Appareillage et d'Orthopédie (CNAO) et celui de Talibou Dabo et enfin en mettant un accent particulier sur la supervision ;
- développer les ressources humaines en définissant les normes de personnel au niveau de la pyramide sanitaire par une politique de recrutement, de formation et management du facteur travail ;
- accroître les performances des programmes de santé notamment ceux de la reproduction ;
- renforcer le contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique ;
- promouvoir les mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène assainissement et l'EPS ;
- appuyer le secteur privé et la médecine traditionnelle ;
- développer la recherche opérationnelle ;
- améliorer le cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables.

Un appui institutionnel devra accompagner la mise en œuvre du PNDS pour permettre au ministère de la santé, à tous les niveaux de la pyramide, d'améliorer les capacités institutionnelles et de gestion du sous secteur.

La politique de population

Une nouvelle politique de population couvrant la période 1997-2001 a été élaborée. Elle s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- la réactualisation de la Déclaration de Politique de Population (DPP) datant de 1988 ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national sur la population ;
- l'amélioration des performances de la fonction coordination ;
- la rationalisation de la collecte, la circulation et l'utilisation de l'information ;
- la systématisation de l'approche programme et le renforcement de l'intégration de la variable population dans les plans de développement ;
- le développement et la mise en œuvre de l'approche genre ;
- la rationalisation de la formation et l'efficience de la gestion des ressources humaines ;
- l'appui à la régionalisation de la politique de population ;
- le renforcement des moyens d'actions et les pouvoirs de décision des femmes ;
- la mise en place d'un cadre juridique favorable à l'atteinte des objectifs de la DPP ;
- le renforcement de l'institutionnalisation de l'EVF/EMP dans le système éducatif.

La politique nationale de l'emploi

L'amélioration du cadre réglementaire pour le rendre plus apte à la promotion d'une saine compétition entre les différents acteurs et qui soit en même temps favorable au renforcement des investissements est certes nécessaire à la restauration des bases d'une croissance économique soutenue. Cependant, elle ne saurait suffire pour sa stabilité si elle ne s'accompagne pas par une capacité des entreprises à générer des emplois, atténuant ainsi les tensions sur le marché de l'emploi.

L'introduction de plus de flexibilité dans le marché du travail, la libéralisation économique et le renforcement de l'ouverture du pays au sein de la sous région avec le TEC et sur le reste du monde constituent des données incontournables. La sauvegarde des emplois va désormais résider dans la capacité des entreprises à faire face à une compétition plus rude.

Face à une multitude de facteurs surtout exogènes, l'Etat s'est engagé dans un processus d'élaboration d'une politique nationale de l'emploi. Elle vise dans ses grands objectifs à :

- trouver les moyens de réduire la pression du chômage en milieu urbain ;
- développer l'emploi local et ralentir l'exode rural en réduisant le taux de sous-emploi grâce à la multiplication des opportunités d'occupations en milieu rural ;
- développer l'employabilité et l'emploi, en particulier des groupes cibles défavorisés sur le marché de l'emploi, et contribuer à l'élévation de la productivité globale de la nation.

La réalisation de ces objectifs passe par la mise en œuvre des stratégies ci-après :

- continuer à rechercher la création maximum d'emplois dans le secteur moderne ;
- développer les PME et micro entreprises dans tous les secteurs productif et d'appui à la production ;
- relancer la croissance du secteur manufacturier ;
- adapter l'offre de formation à la demande des entreprises ;
- améliorer le contenu en emploi des Politiques nationales ;

- renforcer les politiques incitatives à travers la fiscalité et la réduction du coût des facteurs de production ;
- améliorer la productivité dans les entreprises pour la compétitivité à l'échelon international ;
- favoriser l'emploi dans les choix techniques ;
- renforcer et améliorer le système de protection sociale ;
- rationaliser et dynamiser les types d'intervention intérieures ciblées sur l'emploi ;
- promouvoir l'auto - emploi et lever les discriminations dans l'accès à l'emploi à l'égard des groupes cibles défavorisés sur le marché de l'emploi ;
- établir un système d'information sur le marché de l'emploi et développer la communication sociale avec les acteurs.

La politique de décentralisation

A la suite de l'adoption de la loi sur la décentralisation en janvier 1997, une politique de décentralisation a été élaborée en octobre de la même année. Elle vise l'amélioration de la gestion devant aboutir à une autonomie réelle des entités décentralisées. De façon opérationnelle, elle préconise :

- un effort de redressement qui portera sur l'amélioration des performances financières et de gestion des communes pour les amener progressivement à prendre en charge leur développement ;
- un effort d'investissement par le biais de l'amélioration des méthodes de préparation, de programmation et d'exécution des projets.

Le Programme d'Appui aux Communes (PAC) qui va accompagner la politique de décentralisation cherchera à stimuler les efforts de redressement d'une part, et de soutenir les efforts d'investissement pour la réalisation des infrastructures et la fourniture d'équipements et de services prioritaires d'autre part.

I.4 Bilan des réformes sectorielles

I.4.1 Au niveau des sous secteurs de l'agriculture et de l'élevage

Les mesures qui étaient prévues dans le Plan d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA) ont dans leur quasi totalité été appliquées à l'exception de celles relatives, à la privatisation de la SONACOS, et à la révision des avantages fiscaux octroyés à la CSS. Cette dernière mesure devait accompagner la suppression des autorisations préalables à l'importation du sucre et le statut de monopole de la compagnie sucrière. Les réalisations ont porté globalement sur les aspects suivants :

- la création de la cellule de gestion et de surveillance du marché du riz à la suite de libéralisation de l'importation et de la distribution de cette céréale et de liquidation de la CPSP permet aux opérateurs de disposer régulièrement d'informations réelles sur les

tendances et le comportement du marché international du riz afin de mieux s'orienter dans les sources d'approvisionnement répondant aux critères de qualité et de prix. Le choix de qualité de riz pour les consommateurs s'est également élargi ;

- l'instauration d'un prélèvement sur les importations de riz pour la protection de la filière riz local ;
- concernant la filière cotonnière, la suppression de la caution solidaire et l'individualisation des comptes producteurs aura permis de grever l'épure des 47000 Ha fixés et aux producteurs d'en tirer profit avec une ristourne de l'ordre de 627 millions de nos francs ,
- l'étude sur le nouveau code foncier en vue de la sécurisation de l'investissement privé a reçu les amendements des structures décentralisées et des ministères techniques et attend d'être validée en conseil interministériel avant la fin de l'année, les projets de textes législatifs et réglementaires étant prévus en 1998 ;
- le projet de texte instituant le service « mission de contrôle de qualité » des produits horticoles est dans le circuit administratif ;
- la redéfinition et le renforcement des missions d'encadrement des services de l'élevage dans le but de mieux appuyer les programmes de développement n'a pas eu un impact significatif sur la filière. Les prix aux consommateurs de la viande et du lait sont encore prohibitifs pour une bonne partie de la population ,
- la privatisation de la médecine vétérinaire, de la SERAS et du Centre National Avicole (CNA) de Mbao,
- la mise en place de deux laboratoires orientés vers des analyses phyto - pathologiques, malherbiologiques et nématologiques pour le développement d'activités de législation et de contrôle phytosanitaires.

1.4.2 Au niveau du sous secteur de la pêche :

L'objectif global que s'est fixé le secteur est de sécuriser et de régulariser les marchés intérieurs dans leurs approvisionnements en produits frais et transformés. Les réalisations enregistrées avec l'application des mesures et actions qui étaient envisagées dans le document de politique ont concernés essentiellement :

- la révision de la législation des pêches dont les textes relatifs au code de la pêche maritime datent de 1987 qui a permis la modification de certaines dispositions qui ont touché ;
- la réglementation de l'accès à la ressources halieutique menacée par une exploitation irrégulière (inorganisation des pêcheurs traditionnels, engins et matériels de pêche prohibés, non respect des délimitations, etc.) ;
- la sécurisation des embarcations et des pêcheurs artisanaux en mer ;
- le suivi des activités de pêche à travers les procédures d'auto déclaration des positions, de capture des navires, le marquage des navires de pêche et enfin, l'embarquement pour le contrôle et la surveillance (infractions et sanctions).

Des dispositions ont également été prises et sont relatives notamment :

- à la réglementation des activités de pêche artisanale ;
- à la création d'un conseil National des pêches maritimes pour la validation des plans d'aménagement des pêches ;
- à la création de conseils locaux de la pêche artisanale.

Il reste entendu que les nouveaux projets de loi et de décret portant code des pêches en vue de la préservation et de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques attendent d'être adoptés par le législateur.

1.4.3 Au niveau du sous secteur de l'hydraulique rurale

Le document de projet d'étude proposant les réformes institutionnelles dans le système actuel de gestion des forages ruraux est finalisé. Le processus d'examen avec les structures de l'administration impliquées et les acteurs de la société civile a été enclenché.

1.4.4 Au niveau du sous secteur de la protection de la nature

Le projet de PNAE est entré dans son processus de validation et de viabilisation. La Fondation Nationale pour l'Environnement comme mécanisme de financement des actions retenues ou d'accompagnement du processus de leur mise en œuvre est en cours de préparation. Le cadre statutaire, institutionnel et les règles de fonctionnement ont été définis. La circularisation administrative a été amorcée pour préparer l'approbation des textes.

1.4.5 Au niveau du sous secteur de l'énergie

Les grandes lignes des réformes sont bien spécifiées dans la lettre de politique de développement signée en janvier 1997. Cependant, pour le contenu et les modalités d'exécution, les aspects vont être précisés par les travaux des consultants internationaux qui ont été commis.

S'agissant du nouveau code pétrolier et du nouveau code forestier, les projets de lois et décret d'application ont été validés par le conseil interministériel avant d'être approuvés par le législateur en décembre 1997.

1.4.6 Au niveau du sous secteur des mines et de la géologie

Avec l'appui de nos partenaires au développement, un consultant a été commis pour assister le Gouvernement à préparer un projet d'appui au secteur minier qui sera exécuté dans le cadre du PRSI. Un projet de réforme initiale portant révision de la loi N° 88-06 du 28.08.88 sur le code minier a été engagé. Il devrait permettre d'établir un cadre légal, réglementaire, fiscal et institutionnel qui stimule la participation des sociétés privées dans l'exploration et l'exploitation du potentiel minier du Sénégal. La loi révisée sera disponible dans le courant de 1998.

Aussi, dans le cadre de la préparation de l'entrée en vigueur du Programme Indicatif National 8^{ème} FED, la Commission Européenne projette d'intervenir dans le sous secteur avec un effort d'investissement significatif à partir des ressources du sysmin.

1.4.7 Au niveau du sous secteur de l'industrie

Le dispositif institutionnel pour une meilleure planification du sous secteur dans un environnement de compétition va voir la création du Conseil Supérieur de l'Industrie et d'un Observatoire. Les projets de documents sont examinés. Ils devront faire l'objet d'une adoption.

Avec le bouclage du PRSI et donc de la ligne APEX, un programme d'appui au secteur privé est en préparation pour aider au développement de la PME – PMI.

1.4.8 Au niveau du sous secteur des transports

Les travaux préparatoires pour la validation et l'approbation de la déclaration de politique sectorielle pour les transports sont en cours.

1.4.9 Au niveau du sous secteur de l'urbanisme et de l'Habitat

Le projet de lettre de politique a été paraphée. Il s'agira maintenant de s'atteler à la préparation du programme d'investissement sous sectoriel.

1.4.10 Au niveau du sous secteur de la santé et de l'action sociale

A la suite de l'approbation du PNDS, un programme d'investissement a été élaboré et une réunion des bailleurs de fonds a été tenue. Le secrétariat de coordination du PNDS est mis en place et les projets de manuels de procédures sont examinés et validés.

1.4.11 Au niveau de la politique de population

Les projets de documents permettant de lancer un 2^{ème} PAIP (1998-2001) sont finalisés. Ils devront faire l'objet d'examen et d'approbation.

1.4.12 Au niveau de la politique nationale de l'emploi

La politique nationale de l'emploi dans son format document de stratégie a été finalisé. Un consultant est commis pour l'élaboration du plan d'action. Aussi dans le courant de l'année 1998, une évaluation de la convention cadre Etat – Employeur sera faite en vue de créer les incitations nécessaires à la création d'emplois dans un contexte de libéralisation, de compétition et d'ouverture.

1.4.13 Au niveau de la politique de décentralisation

Présentement, les régions qui étaient de simples circonscriptions administratives ont acquis un statut de collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. De nombreuses compétences ont été transférées et le fonds de dotation à la décentralisation a été voté dans la loi des finances 1997.

1.5 Les réalisations sectorielles et le développement régional

Cette partie fait le point des réalisations au niveau des secteurs d'activité tout en mettant en exergue le comportement du système productif sur la période. Un ensemble d'actions est prévu dans le cadre du renforcement de la rentabilité des investissements publics et des disparités dans le développement régional.

1.5.1. Les réalisations sectorielles ²

La Planification stratégique, pour être efficiente doit être complétée, au niveau sectoriel, par des documents précisant, pour chaque domaine concerné, les orientations sectorielles et les objectifs spécifiques à atteindre pour réaliser les objectifs globaux du Plan.

Ces documents précisent également les actions et mesures à entreprendre dans ce cadre. Les sous secteurs concernés jusqu'ici sont l'Agriculture, les Ressources Naturelles (Eaux et Forêts), l'Elevage, les Transports, la Santé, l'Education, la Population, l'Energie et le Tourisme. Les réalisations au cours de cette dernière période, ont montré des écarts de tendances entre les secteurs d'activité de l'économie.

Agriculture

La contribution du secteur primaire à la formation du PIB est de l'ordre de 21% ces trois dernières années. Le secteur agricole en représente la moitié avec de fortes fluctuations liées aux conditions climatiques (18,7% en 1994, -2,9% en 1995 et 7,9% en 1996). Pour l'année 1997, il est fort probable qu'une baisse des performances soit enregistrée à cause du comportement de la saison des pluies installée tardivement dans la zone centre et nord du pays. L'évolution erratique, la faiblesse de la production et la baisse des cours mondiaux expliquent l'adoption de nouvelles politiques en vue d'accroître de manière durable la croissance du secteur.

Les contraintes du secteur agricole sont nombreuses et variées. On peut citer notamment : le coût élevé des aménagements irrigués et des intrants agricoles, la chute de l'utilisation des engrais chimiques due à une baisse du revenu dans le monde rural, des équipements agricoles vétustes et rudimentaires, l'insuffisance d'infrastructures pour l'écoulement, l'approvisionnement des produits et leur stockage; la saturation et la dégradation des terroirs, une politique foncière inappropriée pour la sécurisation de l'investissement privé.

Avec la mise en œuvre du Programme d'Investissement du Sectoriel Agricole (PISA), de nombreuses mesures ont été retenues et entièrement exécutées. Parmi celles-ci on note : (i) la libéralisation des prix et du commerce des produits agricoles; (ii) la privatisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles; (iii) le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé, de toutes les activités marchandes;

Toutes les mesures prévues ont été exécutées à l'exception de celles relatives à :

- l'application du décret relatif au prélèvement sur les importations de riz ;
- la privatisation de la SONACOS.

L'application des mesures du PASA a conduit à de faibles résultats dans le sous secteur agricole.

La filière cotonnière a enregistré ces dernières années des rendements à la baisse qui passent entre 1991/1992 et 1994/1995, de 1000 kg/ha à 845 kg/ha. Les superficies cultivées entre 1992 et 1995 ont diminué de 44 000 ha à 33 900 ha. Ces contre-performances, outre les

² Pour plusieurs secteurs, les données récentes ne sont pas disponibles à la DP.

contraintes d'ordre général du secteur agricole, restent liées notamment à la dégradation des prix réels aux producteurs et à la concurrence relative de l'arachide. En conséquence, la production a baissé de 18% en 1993/1994, puis de 26% en 1994/1995 soit 28650 tonnes.

Cependant depuis la campagne 1995/96, on a constaté une tendance à la hausse des superficies emblavées passant de 35.000 ha à 50.300 ha en 1996/97 et un accroissement de la production de 27.400 à 38.400 tonnes de coton graine. Cette augmentation des superficies du coton s'explique par la prise d'un certain nombre de mesures dont la suppression de la caution solidaire, l'individualisation des comptes de producteurs, l'augmentation du volume du crédit d'équipement et de matériel.

Quant à la production d'arachide, elle reste aussi caractérisée par une baisse de la production, avec une reprise à partir de 1994, et une persistance de l'extension des superficies cultivées. La production est passée de 588.200 T en 1994/95 contre 790.600 T en 95/96, soit une baisse de 10%. Les contre performances de la filière arachidière découlent de nombreuses causes spécifiques dont la baisse du capital semencier, la saturation et la dégradation des terres, le non renouvellement du matériel de culture et la faible utilisation des intrants agricoles.

L'horticulture, branche en expansion, connaît un accroissement de sa production de 6.1% l'an ;

La production céréalière connaît un accroissement sensible de 12% entre 1994 et 1995, malgré une légère baisse des superficies cultivées (1 287 200 ha en 1994 contre 1 262 595 en 1995), traduisant ainsi une amélioration du rendement. Cependant on note une baisse de 8% de la production par rapport à 1995/96. Cette baisse pourrait se confirmer avec la campagne 96/97 compte tenu du mauvais comportement de l'hivernage 1997.

Globalement, la contribution des exportations de produits agricoles à la balance commerciale reste encore importante surtout pour les filières cotonnière, arachidière et horticoles mais elles ne compensent pas encore les besoins en devises de l'ordre de 85 milliards de F CFA pour faire face aux importations.

Le PISA qui va être mis en œuvre dans les années qui suivent pour renforcer la Nouvelle Politique Agricole (NPA), vise à imprimer une croissance soutenue au secteur agricole compatible avec une meilleure gestion des ressources naturelles.

Il comprend trois grandes masses dont :

- l'agriculture irriguée ;
- le PSAOP ;
- le programme national d'infrastructures rurales.

Ces grandes masses seront appuyées par des sous programmes transversaux qui concernent :

- la restauration de la fertilité des sols ;
- le développement de la petite irrigation.

Le coût du programme du sous secteur pour la période 1998-2001 s'élève à 99,9 milliards de F CFA, soit une progression de 2,2% en valeur absolue par rapport au PTIP précédent et représente une part de 34% dans l'enveloppe globale du secteur primaire.

Elevage

Le sous secteur occupe en 1996, 35% du PIB du secteur primaire et contribue pour 7,4% à la formation du PIB global. Des performances importantes avaient été enregistrées avec la campagne 1995/96. Le comportement très morose de l'hivernage 96/97 aura pesé lourdement sur la survie du cheptel. C'est ainsi que des mesures exceptionnelles ont été prises pour aider les professionnels du sous secteur à assurer la survie des animaux. En dehors des conditions climatiques, le secteur connaît un taux de mortalité élevé en raison de problèmes sanitaires affectant les animaux.

Les trois stades de la valorisation des produits posent encore problèmes. En trente ans, le niveau de consommation de viande a baissé de moitié passant de 20 kg à 10 kg par habitant et les abattoirs industriels tournent au ralenti. La filière lait connaît des rendements très bas (1,5 l/j) et la dissémination de la collecte ne fait qu'augmenter les coûts.

Le coût en devises pour répondre à la consommation locale est estimé en 1996 à 16860 millions de nos francs. La valorisation locales des cuirs et peaux n'est plus assurée depuis la disparition des unités de transformation. L'exportation demeure pour l'instant la voie privilégiée puisque la filière est redevenue plus rémunératrice avec le changement de parité du franc CFA.

Des efforts importants sont enregistrés dans le domaine de l'amélioration de la race pour améliorer la productivité en viande et lait. Mais d'une manière générale, le sous secteur va être doté d'une politique de développement pour mieux situer les conditions de relance. Le Gouvernement a marqué sa volonté de relever les investissements du sous secteur durant les prochaines années.

Pour le prochain PTIP 1998-2000, les investissements prévisionnels vont connaître une forte augmentation (+ 22000 millions de F CFA) par rapport au programme précédent (1997-1999).

Pêche

Les activités du sous secteur se répartissent en trois branches : l'armement (flottille industrielle et artisanale), les usines de traitement et de transformation et la conserverie. Globalement, le sous secteur a pleinement profité des effets de la dévaluation. Ses performances n'ont cessé de croître en termes de prise et de recettes d'exportation. Sa contribution à la formation du PIB en 1995 était de 3,2%. Elle devrait croître de 9,1% en 1997.

Les capacités d'adaptation des unités de pêche industrielle tournées vers les marchés d'exportation, aux normes de qualité ont été excellentes dans l'ensemble. Pour celles qui ont encore du mal à se conformer aux normes, la CFD poursuit son appui.

Les activités industrielles se trouvent actuellement confrontées à un problème majeur : la forte demande extérieure tant pour les espèces nobles à destination de l'Europe que pour les

espèces courantes à destination de l'Afrique. Cette pression pourrait entraîner des risques que sont

- le danger de la surexploitation des espèces les plus exposées comme les céphalopodes ;
- le danger d'une pénurie sur le marché local fortement consommateur en poisson qui vit toujours sa négligence au profit des exportations.

La pêche artisanale pour sa part connaît une évolution légèrement positive de sa production.

Concernant la pêche continentale, la régression des captures est due essentiellement au déficit pluviométrique de ces dernières décennies et à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau.

D'une manière générale, les activités de pêche évoluent rapidement et parfois vers des conditions d'exercice préjudiciables à terme, à la fois aux ressources halieutiques, aux exploitants et à l'économie nationale.

Les contraintes auxquelles le sous secteur reste encore confronté peuvent être ainsi résumées. Au niveau de la ressource

- insuffisance des connaissances sur la distribution et la dynamique des ressources halieutiques ;
- exiguité des zones de pêche face à l'insuffisance des activités de pêche et la raréfaction de la ressource ;
- surexploitation des ressources démersales côtières ;
- insuffisance de financement des programmes de recherche ;
- développement de la pollution due à la multiplication des rejets en mer de déchets industriels et urbains.

Au niveau du contrôle et de la surveillance :

- difficulté d'assurer un contrôle permanent des zones de pêche et de l'activité des bateaux ;
- insuffisance et vétusté des moyens de surveillance ;
- insuffisance dans la réglementation actuelle des pêches.

Au niveau de la pêche artisanale :

- insuffisance des infrastructures de base dans les grands centres de pêche (aires de débarquement, moyens de conservation et de transport, pistes de production, services sociaux) ;
- insuffisance des mesures de sécurité et absence d'une politique d'assurance ;
- importance des pertes après capture liées à la déficience de certaines techniques ;
- absence d'une politique d'aménagement du littoral ;
- mauvaise hygiène des produits et utilisation abusive de pesticides ;
- insuffisance de la formation.

Au niveau de la pêche industrielle :

- état d'obsolescence de l'armement ;
- difficultés de renouvellement de la flottille nationale ;
- problèmes de conformité dans l'ensemble des entreprises aux normes européennes.

Au niveau du financement et de la formation

- insuffisance de crédits formels pour le financement des activités de pêche

- inadaptation des conditions d'octroi des fonds par les institutions existantes et difficultés de mobilisation des lignes de crédits spécifiques qui sont octroyées ;
- faible développement de la politique d'épargne ;
- absence d'une politique globale de formation pour le sous secteur ;
- absence de mécanismes de communication entre les différents intervenants dans le sous secteur.

Compte tenu de ces facteurs de blocage et des menaces qui pèsent sur la durabilité des activités mêmes, une nouvelle approche plus soucieuse de la protection et de l'exploitation rationnelle de la ressource a été définie. Elle reste sous tendue par un certain nombre d'orientations stratégiques qui sont les suivantes :

- les mesures d'aménagement, de contrôle et de surveillance définissant de nouvelles conditions d'accès et d'exploitation de la ressources ;
- le renforcement du Dispositif de Suivi, Contrôle et Surveillance ;
- le développement des activités de pêche ;
- la restructuration, modernisation et/ou renouvellement de l'armement ;
- l'aménagement des sites de débarquement et de réalisation d'infrastructures ;
- l'amélioration des conditions de production, de transformation et de commercialisation des produits.
- l'amélioration des capacités d'organisation des professionnels du secteur ;
- le renforcement de la coopération sous régionale et avec les pays du nord.

Le cadre réglementaire et les conditions d'accès et d'exercice de la profession se précisent avec les réformes en cours. Un cadre institutionnel favorisant une concertation entre les acteurs au niveau interne comme international avec les accords de pêche se met en place. Cette dynamique contribuera au développement durable des activités et à l'exploitation rationnelle de la ressource.

Pour le prochain PTIP 1998-2000, les allocations prévisionnelles vont augmenter de 60% passant par rapport au PTIP précédant de 25108 millions à 40238 millions de nos francs. Une telle hausse s'explique par l'accroissement des investissements destinés au désenclavement, à l'aménagement et à l'équipement des centres de pêches et à la recherche halieutique.

Forêt

Les formations forestières sont relativement importantes au Sénégal puisqu'elles couvrent plus de la moitié de la superficie du pays. Elles constituent la principale source pour la satisfaction des besoins en énergie des populations rurales et urbaines.

Les orientations du sous secteur forestier ont été axées sur la conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-écologiques, la satisfaction des besoins prioritaires des populations en bois et autres produits forestiers et leur responsabilisation dans la gestion des ressources forestières. Les actions menées et poursuivies ont concerné :

- la protection, la restauration et la gestion des espèces forestières ;
- l'adoption de modèles de gestion des terroirs favorables à l'amélioration des systèmes de production ;
- le maintien de l'équilibre stable entre les activités agro-pastorales et la couverture boisée ;

Le Plan d'Action Forestier du Sénégal, adopté en 1993 s'inscrit dans le prolongement du Plan Directeur de Développement Forestier (PDDF) de 1981 dont l'exécution des actions qui y sont contenues a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- une meilleure sensibilisation en faveur du reboisement : ainsi, en 1991, le reboisement a porté sur 159.000 ha contre 10.600 entre 1971 et 1981. Avec le développement des pépinières villageoises et celles du privé, les actions de reboisement sont de plus en plus assurées par les populations elles mêmes, une approche participative plus conforme à l'esprit des compétences transférées dans la gestion de l'environnement mais également plus réussie que les opérations en régie posant un problème de viabilité.
- un progrès réel dans les actions de conservation des sols : en 1992, le programme de fixation des dunes a concerné 900 ha et celui des brise-vent a dépassé 1.500 km. Dans le domaine agricole, les interventions seront précisées par le programme de phosphatage de fonds et le projet de restauration et de fertilisation des sols en préparation dans le cadre du PISA.
- une avancée significative en matière de lutte contre les feux de brousse : les superficies brûlées sont passées de 115.063 ha en 1981 à 48.121 ha en 1991.

Malgré ces résultats, la superficie des formations forestières ne cesse de régresser, passant de 12,7 millions Ha en 1981 à 11,9 millions Ha en 1991, soit une déforestation nette de 80.000 ha par an.

S'agissant des ressources ligneuses, elles se dégradent de plus en plus avec une surexploitation évaluée à 2 millions de m³ par an, sur une potentialité de 13,9 millions de m³.

La préservation des ressources forestières doit s'accompagner de mesures de diversification des sources énergétiques pour mieux contenir de façon durable le recul des forêts. C'est ainsi que le Sénégal s'est engagé dans un processus de planification environnementale dans une perspective de développement durable dont le plan national d'action pour l'environnement est la concrétisation. Celui-ci, adopté en 1997, offre le cadre approprié d'impulsion et de synergie pour renforcer l'efficacité des actions prévues.

Pour permettre aux collectivités locales de s'approprier des compétences transférées dans la gestion de l'environnement, le code forestier a été revu et corrigé pour prendre en compte la dimension décentralisation.

Par rapport au PTIP précédant, les allocations prévisionnelles de ressources ont connu une baisse de 4617 millions de F CFA. Elles représentent 26490 millions dans le PTIP 1998-2000.

Hydraulique rurale et agricole

La politique mise en œuvre dans ce secteur a permis, de passer de 107 forages en 1981 à 800 en 1995, auxquels il faut ajouter des milliers de forages puits équipés ou non de

pompes manuelles. Ce patrimoine offre une capacité de production de 250 000 m³ par jour, qui se traduit par un taux de desserte de 25 l/j/hab. Ce ratio est cependant loin de l'objectif de 35 l/j/hab recommandé par l'OMS pour l'an 2000, dont la réalisation demande la poursuite des efforts dans le domaine de l'hydraulique rurale, eu égard au croît démographique.

Le projet de réforme du système actuel de gestion des forages ruraux envisage de renforcer la responsabilité des usagers dans l'autogestion des points d'eau tout en impliquant le secteur privé prestataire de services dans les tâches les plus spécialisées (exploitation et maintenance).

En hydraulique agricole, les barrages de Manhantali et Diama, ont permis l'aménagement de près de 65 000 ha dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Les travaux préparatoires pour l'opérationnalisation du Programme de Développement de la Rive Gauche (PDRG) se poursuivent. Pour l'instant, les préoccupations sont centrées sur le statut juridique du foncier sécurisant les investissements du secteur privé, la viabilité de la filière riz local, la diversification et l'intensification des cultures, la gestion de la ressource eau et l'entretien et maintenance des aménagements. Toutes ces questions qui sous tendent la viabilité du PDRG devront être élucidées avant la l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds pour le programme d'investissement prévue dans le 1^{er} trimestre de l'année 1998.

Pour le volet « Energie » de Manhantali, un Programme d'Atténuation des Impacts Environnementaux (PAIE) pendant la phase construction et exploitation de la centrale hydroélectrique a été préparé. Le PAIE va répondre à la problématique de santé environnementale qui pourrait être induite par des insuffisances dans la gestion des eaux de l'ensemble du bassin versant du fleuve Sénégal.

Par contre en zone sud, d'importants efforts d'investissement ont été faits pour contrer l'avancée de la salinisation en vue de récupérer les terres salées de bas fonds ou de mangrove et de permettre la valorisation des terres douces de versants. A la suite de la construction des barrages et digues et diguettes anti sel, les investissements doivent être orientés dans les opérations d'aménagement justifiant la pertinence des ouvrages de retenues d'eau salée. C'est ainsi que le PROGES dans sa phase de consolidation compte mettre en valeur 40000 ha de terres rizicultivables.

Dans la région centre, la mise en valeur de la basse vallée du ferlo est terminée. L'eau coule sur le tronçon Keur Momar SARR – Mbeulekhé. Des actions de valorisation de la ressource eau devront voir le jour. Des contacts sont en cours avec la Chine, Israël et le Maroc pour la mise en place de fermes pilotes et le développement de micro réalisations.

Le volume des investissements du sous secteur a sensiblement augmenté par rapport au PTIP précédent passant de 52,2 à 57,6 milliards de F CFA, soit une hausse de 10% s'expliquant essentiellement par l'inscription de quatre nouveaux projets dont le programme de réforme du système de gestion des forages ruraux motorisés en cours d'examen.

Industrie

L'option stratégique du Gouvernement permettant à l'économie de renouer avec une croissance forte tirée par un développement des investissements directs nationaux comme étrangers et par les exportations, se fonde sur un secteur privé développé, un cadre macro-

économique stabilisé et un environnement juridique des affaires assaini de toutes ses entraves à la promotion de l'initiative individuelle.

En effet, même si une augmentation du Chiffre d'affaire des industries locales a été retrouvée avec la dévaluation, il demeure que sa fragilité impose qu'elle soit consolidée et renforcée par des investissements directs et une amélioration des parts de marchés extérieurs.

Le volume des financements consacrés aux investissements publics est resté stationnaire³ sur la période 95/96 soit 11,12 milliards de francs CFA pour connaître une baisse d'un peu plus du tiers (moins 38,8%) en 1997. Cette baisse s'explique par la clôture prévue en cet exercice budgétaire en cours, du Projet de Restructuration du Secteur Industriel (PRSI) dont les ressources affectées au financement des investissements ont été entièrement utilisés.

Quant aux investissements privés, leur relance a connu une évolution spectaculaire⁴ sur la période 1995/1996 en passant de 61,9 milliards de F CFA à 139,1 milliards de F CFA soit + 126%.

La politique qui gouverne le sous secteur repose essentiellement sur les axes suivants dans lesquels certaines réformes ont été initiées :

- la promotion de la concurrence dans l'économie ;
- la libéralisation et la promotion des exportations ;
- la promotion des investissements ;
- la compétitivité des entreprises ;

Les mesures et actions entreprises dans de nombreux domaines où des ajustements étaient nécessaires n'ont pas manqué d'améliorer le climat des affaires en consolidant voire en renforçant la fragile compétitivité. Il reste que cette compétitivité présente encore quelques freins que le Gouvernement a pris de fermes engagements pour les faire disparaître dans le moyen terme. Ce sont les coûts onéreux de l'eau et de l'énergie et la faible prise en compte de la qualité dans la fonction production.

Cependant, pour améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous secteur, il est envisagé de mettre en place un conseil supérieur de l'industrie et un observatoire.

Les investissements du sous secteur par rapport au PTIP précédant ont enregistré une baisse liée au bouclage du Projet de Restructuration du Secteur Industriel (PRSI) et aux faibles avancées du projet d'aménagement du technopole de Dakar, l'Etat étant encore le seul pourvoyeur de fonds.

Energie

Le sous secteur de l'énergie représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 milliards de F CFA. Le bilan énergétique établi en 1991 faisait apparaître au niveau de l'énergie

³ voir PTIP 95/97, 96/98, 97/99.

⁴ Il s'agit des projets d'investissements agréés par le code des investissements (Guichet Unique)

Transports

Le sous secteur a connu de grandes mutations avec la mise en œuvre du PAST.

Le transport routier dispose d'une valeur patrimoniale évaluée à 650 milliards de F CFA. L'acuité des problèmes d'entretien et de maintenance est telle que nous avons encore 60% du réseau bitumé et non revêtu confondus qui sont en mauvais état. La mise en place du PAST a permis de reprendre un bon nombre de tronçons, d'améliorer la qualité de la circulation et de contribuer favorablement à la réduction des coûts d'entretien et de maintenance des véhicules. Un 2^{ème} programme est en formulation et devrait permettre un renforcement des efforts.

Le transport urbain reste encore marqué par une inadéquation de l'offre globale par rapport à la demande tant du point de vue quantitatif que qualitatif. La SOTRAC est en situation financière très délicate et les cars rapides fonctionnent non seulement dans une anarchie totale mais ils sont menacés de disparition avec les difficultés de renouvellement du matériel roulant. Pour assainir cette situation morose et améliorer la qualité du service offert aux usagers, une politique sectorielle des transports urbains a été adoptée. Elle doit s'attaquer à la restructuration de la SOTRAC dont le processus de privatisation est en bonne voie, au renouvellement de son parc et de celui des cars rapides, à la rationalisation de l'exploitation des transporteurs privés et enfin à la mise en place d'un cadre de gestion des activités par la création du Conseil Exécutif des Transports Urbains à Dakar (CETUD).

Le transport ferroviaire est en restructuration depuis bientôt une huitaine d'années. Le transport national voyageur déficitaire a été supprimé et seule la voie internationale entre Dakar et Bamako fait l'objet d'exploitation régulière. Une société d'exploitation a été mise en place entre le Sénégal et le Mali pour assurer la gestion du transport international. Les performances du transport ferroviaire avec la réforme institutionnelle et la relance du sous-secteur minier se sont nettement améliorées.

Le transport fluvio - maritime avec le Port Autonome de Dakar (PAD) a considérablement amélioré ses résultats avec la relance d'une croissance basée entre autre sur les exportations. Ce regain d'activité est consécutif à un environnement économique favorable, aux mesures d'allégement des procédures douanières et à une politique commerciale plus dynamique en direction des armateurs et des usagers du port. Les ports secondaires sont quant à eux dans un état de délabrement avancé nécessitant une intervention de grande envergure motivée par un développement très prononcé des régions dotées.

Le transport aérien a bénéficié d'importantes réalisations avec le PAST si bien que la plupart des infrastructures des principaux aéroports sont aujourd'hui dans un mieux état. Les services d'appui à la navigation (éclairage, sécurité incendie, piste d'atterrissage, etc.) ont été également améliorés. Cependant la faiblesse des capacités au niveau du frêt de l'aéroport international Léopold Sédar Senghor de Dakar constitue encore une préoccupation pour les professionnels de l'horticulture d'exportation.

Les investissements du sous secteur prévus dans le PTIP 1998-2000 sont estimés à 145,5 milliards de F CFA soit une baisse de 13% par rapport au PTIP précédant (166,8 milliards de FCFA) qui s'explique par l'achèvement en cours du PAST.

Postes et des télécommunications

Le réseau de la poste couvre l'ensemble du territoire national. Par son caractère très disséminé, la poste continue de jouer un rôle important dans la diffusion des services financiers en faveur des régions de l'intérieur. Cependant, il demeure que le développement de la poste est soumis à plusieurs contraintes. Pour répondre aux objectifs de satisfaction de la demande sociale dans un environnement très concurrentiel, l'autonomie financière à elle seule ne saurait suffire. En effet, l'obligation de la distribution du courrier à domicile, le maintien du réseau postal et son développement conformément à la politique d'aménagement du territoire, l'impossibilité d'appliquer la vérité du prix sur les prestations de service postal dont le coût ne cesse d'augmenter constituent des thématiques qui méritent réflexion dans le cadre d'un approfondissement des réformes pour améliorer la viabilité financière du sous secteur.

Quant aux télécommunications, elles ont connu un développement spectaculaire en termes de capacités, de modernisation technologique et de résultats financiers. En effet, la SONATEL en plus de sa gestion efficace et de sa capacité d'organisation, a su tiré profit de sa situation de monopole public et des facilités offertes en matière fiscale.

La mise en place d'un nouveau cadre juridique pour le développement des télécommunications et d'un nouveau code aura pour but de concilier l'ouverture à la concurrence pour améliorer la compétitivité de notre économie et la consolidation d'un service public. La privatisation de la SONATEL est devenue effective avec le choix du partenaire stratégique en la personne morale de « France Télécom ». La gestion du sous secteur, dans un environnement libéralisé, nécessitera la mise en place d'un organisme de régulation visant à créer les conditions d'une concurrence dynamique et loyale entre les opérateurs.

Les investissements du sous secteur sur la période 1998-2000 s'élèvent à 13,8 milliards de F CFA. Par rapport au PTIP précédant (4,6 milliards de F CFA), ils ont fortement augmenté.

Le Tourisme

Le sous secteur touristique, de par le nombre de visiteurs, l'importance des devises générées et le nombre d'emplois qu'il crée, contribue de plus en plus au développement économique et social du pays. Parmi les principales sources de devises, le sous secteur se maintient à la seconde place après la pêche, devant l'arachide et les phosphates.

En 1996, les nuitées globales enregistrées étaient de 1.205.595 contre 1.224.288 en 1995, soit une hausse de 1,5% du fait notamment de facteurs exogènes. Ces nuitées proviennent essentiellement du tourisme international (92%). Pour 1997, il est prévu une année record car selon les arrivées globales enregistrées les quatre premiers mois d'ouverture de la saison, plus de 400.000 arrivées sont attendues.

En 1996, l'apport brut en devises de l'ensemble du secteur a été évalué à 77,8 milliards de F.CFA, soit une sensible baisse par rapport à 1995 (-1,1%). En 1995, les effets quantitatifs du fait de l'accroissement du nombre d'arrivées et du taux d'occupation ainsi que de l'allongement de la durée moyenne de séjour étaient imputables à la dévaluation du F CFA.

En ce qui concerne les principales dépenses d'importations, les recettes touristiques ont entièrement couvert nos dépenses d'importation en riz et 32,3% de notre facture pétrolière.

Les investissements du sous secteur ont sensiblement augmenté passant de 2,43 à 3,4 milliards de F CFA entre les PTIP 1997-1999 et 1998-2000.

Hydraulique urbaine et Assainissement

Dans ce sous secteur, des lacunes persistent encore. C'est ainsi que le déficit en eau en 1994 est estimé à 100 000 M3/jour pour la ville de Dakar. Pour les autres centres urbains régionaux, seuls 33% de la population disposent d'un branchement sur les réseaux de distribution.

Pour ce qui est de l'assainissement, seules 5 villes (Dakar, St-Louis, Kaolack, Thiès et Louga) possèdent un système d'assainissement. En 1993, le taux de desserte est d'environ 30%.

Avec l'application des réformes institutionnelles créant la SDE et la SONES, le coût du m3 d'eau potable a augmenté et l'offre est encore insuffisante. La création de l'ONAS et l'implication des opérateurs privés dans le curetage des canalisations devraient contribuer à une amélioration de la qualité du service public.

Les investissements du sous secteur pour le PTIP 1998-2000, sont estimés à 117,4 milliards de F CFA. Le principal investissement est le 3^{ième} projet Eau qui devait atteindre sa vitesse de croisière en 1996-97.

Education

Les performances du sous secteur en termes de taux de scolarisation se situent en 1995-1996 à 64,3% pour les garçons et 49,8% pour les filles. Cependant, comparées à celles réalisées par certains pays d'Afrique au sud du Sahara, elles sont nettement inférieures à leurs moyennes qui gravitent autour de 76% pour les garçons et 63% pour les filles.

Au plan qualitatif, plusieurs symptômes révèlent, en dépit des efforts importants consentis ces dernières années, une inadéquation du système. Les produits livrés sur le marché de l'emploi ont du mal à s'insérer dans le secteur de l'économie.

Dans le cadre de la planification de l'investissement national, la priorité du sous secteur de l'éducation a été réaffirmée par le Gouvernement mais elle devra mettre un accent tout particulier sur l'enseignement élémentaire et la scolarisation des filles. Avant la rentrée 1998 le sous secteur devrait enregistrer un accroissement des capacités d'accueil de 1500 classes qui seront financées avec la loi de finances rectificative. En dépit de cela, un important programme d'appui au développement de l'éducation de base est en préparation et son articulation devra se faire avec la formulation du programme spéciale des Nations Unies sur l'éducation de base.

Les investissements du sous secteur dans le PTIP 1998-2000 s'élèvent à 57,8 milliards de F CFA. Par rapport au PTIP précédant, une baisse due au bouclage prévu du PDRH 2 a été constaté.

Santé

Dans le cadre du programme d'ajustement global de l'économie, le sous secteur de la santé et de l'action sociale s'est doté d'une politique de développement : le PNDS. Dans l'ensemble, les problèmes majeurs de santé publique se posent dans les domaines suivants :

- la mortalité encore élevée du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs dont, entre autres, la faible couverture en consultation prénatale, la mauvaise qualité de la prise en charge des grossesses, le faible fonctionnement du premier niveau de référence ;
- l'indice de fécondité élevé malgré les efforts enregistrés dans la PF, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et la scolarisation des filles ;
- la santé des adolescents rendue précaire par la sexualité et les grossesses précoces, la propagation des MST/SIDA, la toxicomanie ;
- la recrudescence des affections à longue durée et les accidents de la circulation etc.

Compte tenu de ces problèmes de santé publique, l'objectif spécifique du PNDS est d'améliorer l'état de la santé des populations. Sa réalisation passera entre autres, par l'amélioration de l'accessibilité aux services de santé et d'action sociale, celle de la qualité des soins et enfin par une réforme hospitalière. Un programme d'investissement de l'ordre de 82,5 milliards de F CFA a été préparé pour un mieux être des populations sur la période du PNDS 1997-2006.

Population

Depuis 1994, la mise en œuvre des programmes de population s'inscrit dans un contexte marqué par une évolution plus favorable de la croissance économique. Depuis 1995, le taux de croissance économique dépasse, de près de 2 points, le croît démographique. La Déclaration de Politique de Population (DPP) vise la réduction de la fécondité par une démarche intégrée des questions de population et développement.

En termes de résultats, il y a lieu de noter une amélioration des connaissances des problèmes de population et un début du recul de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,6 enfants en 1986, à 6,0 en 1992/93.

Un 2^{ème} PIAP en préparation doit procéder à l'actualisation de la DPP et engager un important effort d'investissement dans la politique de population et la santé de la reproduction pour la consolidation des acquis.

1.5.2 Bilan de l'investissement au niveau régional

En dépit des performances louables enregistrées à divers niveaux, l'investissement reste faible et déséquilibré au niveau des régions. Le caractère peu dense du réseau d'infrastructures et de services rend peu incitatifs les avantages du régime de l'entreprise décentralisée du code des investissements.

Les investissements privés (demande d'agrément) recensés au niveau du guichet unique ont connu en général, un taux d'accroissement moyen annuel très élevé. Il est de 31% au niveau global entre 1988 et 1996. Les régions se situent à parts égales, de part et d'autre de la moyenne nationale : si au dessus de celle ci (Saint-Louis 39% ;Kolda 37% ; Thiés 34% ; Dakar 33% et Louga 31%), en dessous : Kaolack 27%, Tambacounda 10%, Diourbel 9%, Fatick 3% et 9% pour Ziguinchor.

La région de Dakar, de par son important atout stratégique, continue d'accaparer les investissements dans tous les secteurs en dehors des activités agricoles et pastorales. En 1996, le volume d'investissement prévus au titre des agréments est concentré à 79% dans la région de Dakar, à 11% dans la région de Saint-Louis et 7% dans la région de Thiés. Pour toutes les sept (7) autres régions, ce taux est de moins de 1%.

Pour ce qui concerne l'investissement public, les disparités régionales sont moins accentuées grâce au rôle de régulation des importants investissements d'envergure nationale. Cependant, l'impact de ces derniers restent négligeables à raison de l'approche trop sectorielle du PTIP et de l'ampleur des inégalités. En effet, la région de Dakar est annuellement destinataire entre 15 et 25% des investissements publics tandis que le tiers des régions à un taux inférieur à 10%.

Quant aux investissements des collectivités locales, leur volume ne dépasse guère 20% de leur budget global. La configuration actuelle des principaux impôts et taxes fait que la plupart des communes ne parvient pas à investir sur fonds propres. L'accroissement des missions et des charges des collectivités locales, notamment dans le cadre des nouvelles lois de la décentralisation, devait amener l'Etat à mettre en place des instruments financiers d'un nouveau type visant à accroître, de façon substantielle les ressources des régions, des communes et des communautés rurales.

II. LE CADRE STRATEGIQUE DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS ET D' ACTIONS PUBLICS 1998 - 2000

L'objectif global du IX^{ème} Plan d'orientation économique et sociale est de réaliser une forte croissance saine et durable sur la période 1996 à 2001. Son élaboration se fonde sur les axes stratégiques issus de l'étude prospective. Ses axes relatifs à la productivité globale de la nation, la dynamique de responsabilité et de solidarité, le système éducatif, l'essor urbain et l'économie rurale et la coopération internationale, ont servi de cadre pour dégager dix orientations stratégiques permettant à moyen terme de relever plusieurs défis à savoir la compétitivité de l'économie, l'attractivité de l'espace nationale, le développement humain et le développement durable.

2.1. Pappel des Orientations Stratégiques du IX^{ème} Plan

Les orientations stratégiques (OS) constituent des objectifs à moyen terme fondés sur la réalisation des axes stratégiques. Leur nombre, limité à dix, répond au souci de concentration et de précision. Elles comportent entre elles de fortes synergies et sont présentées ici sans ordre de priorité :

La réalisation de cette croissance au cours de la période, résultera principalement d'une meilleure performance des secteurs manufacturés et les nouveaux créneaux du secteur productif devenu plus performant depuis le changement de parité .

La Consommation

La consommation finale, dont la part dans le PIB devrait passer de 75,8% en 1998 à 68,7% en 2000, sous l'influence en particulier de la consommation des ménages. La baisse de la propension moyenne à consommer conduit à une amélioration sensible du taux d'épargne intérieure qui passera de 24,2 à près de 31,3% en fin de période. Il s'avère nécessaire de promouvoir une politique de mobilisation des ressources intérieures afin de les orienter vers les secteurs productifs porteurs de croissance tout en maintenant le profil de la consommation finale dans des proportions compatibles avec le niveau d'inflation souhaité.

La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)

La relance de la production par les investissements, exige une amélioration de l'efficacité du capital public installé , une plus grande attention aux investissements structurants et un développement du secteur privé tant national qu'international.

L'implication du secteur privé dans la prise en charge du financement de l'investissement devrait mieux garantir les modifications qualitatives nécessaires dans la structure du capital pour impulser une croissance soutenue. La poursuite de la mise en œuvre d'un programme d'investissements publics de qualité serait de nature à renforcer la promotion des activités du secteur privé.

La croissance moyenne de la FBCF de 1998 à 2000, devrait être le résultat d'un effort important des Entreprises et d'une croissance modérée de celle des ménages. L'administration par contre, entend maintenir son effort d'investissement.

Le Commerce Extérieur

Les opportunités offertes par la dévaluation et la poursuite des mesures d'accompagnement pour rendre l'environnement suffisamment incitatif permettraient d'enregistrer une augmentation nette en volume des exportations des produits manufacturiers. Les importations de produits pétroliers et celles des biens d'équipement constituent des supports indispensables à la forte croissance projetée. Elles tirent à la baisse le solde de la balance qui passe de -168,6 Milliards à -190,1 Milliards à prix courants.

Les Finances publiques

Le Sénégal s'est engagé depuis quelques années dans une politique d'assainissement des finances publiques en imprimant une évolution modérée aux dépenses de l'Etat. Cette orientation sera poursuivie et renforcée notamment en ce qui concerne l'évolution de la masse salariale avec la mise en œuvre des résultats de l'audit de la Fonction Publique et de l'étude sur l'intégration des volontaires de l'enseignement. Ceci s'inscrit dans le cadre de la rationalisation des dépenses de l'administration tout en préservant l'efficacité de celle-ci. Parallèlement à ces actions sur les dépenses, des mesures de renforcement et de mobilisation des recettes intérieures seront poursuivies.

En effet, des efforts continus seront déployés pour améliorer le rendement fiscal. Les recettes fiscales devront croître en rythme annuel moyen équivalent de celui du PIB courant soit près de 9%. La pression fiscale à près de 15,2% sur la période . Cette performance fiscale sera obtenue, sans recours à une aggravation des taux d'imposition. Elle devra être réalisée par un élargissement de la base fiscale en généralisant la TVA à l'ensemble des activités économiques, par une amélioration de l'efficacité de l'Administration fiscale dans le recouvrement, en particulier l'amélioration attendue du rendement des impôts fonciers à la suite de l'évaluation du patrimoine immobilier des agents économiques, une meilleure connaissance des autres revenus non salariaux et la suppression des exemptions, des exonérations et conventions spéciales. Certains types d'impôt comme ceux issus du commerce extérieur seront modérés du fait du désarmement tarifaire progressif prévu d'ici à l'an 2000.

L'accroissement des recettes qui ne compromet pas l'activité de production conjugué à la rationalisation des dépenses permettra d'atteindre la viabilité financière. Le solde budgétaire sur la base des engagements dons non compris passera d'un solde de -58,1 milliards de FCFA en 1998 à un déficit plus élevé : 31,6 milliards en 2000. Cette amélioration du solde permettra principalement au Gouvernement d'augmenter l'auto-financement des dépenses en capital. Le recours du Gouvernement au système bancaire devra diminuer au cours de la période triennale.

Elle permettra, en outre, la diminution de la dépendance à l'égard des ressources extérieures avec la création d'une base de revenus plus stable permettant à terme de se dispenser avant l'année horizon, de l'aide budgétaire.

La balance des paiements

La balance des paiements bénéficiera de l'évolution stable des balances des biens et des services et de la bonne tenue des transferts nets sans contrepartie. Ces derniers sont marqués par une forte croissance des transferts publics du fait de la volonté marquée des pouvoirs publics à engager des investissements massifs et de qualité, dans le cadre de la promotion du secteur privé.

Le solde courant va se dégrader légèrement de -2,8% en proportion du PIB à -2,4% à l'année finale.

La Situation monétaire

L'amélioration de la situation du secteur extérieur sur la période se traduit par un net redressement des crédits intérieurs. La position nette du gouvernement s'améliore également au cours de la période, l'Etat poursuivra son désengagement vis à vis du système bancaire et le financement de l'investissement du secteur privé revêtira de plus en plus d'autres formes que le crédit bancaire (autofinancement, investissement direct, bourse des valeurs ...).

Pour éviter tout dérapage inflationniste, la masse monétaire croîtra au même rythme que le PIB en valeur, soit à un taux moyen annuel de 9%.

2.3. Investissements pour la période 1998/2000

L'objectif de croissance recherché en adéquation avec les ressources financières nécessite un taux d'investissement de 18,3% en 1998 à 22,5% en 2000. L'accent devra donc, au cours de la période triennale, être mis sur un choix judicieux des programmes d'investissements en termes d'évaluation et de sélection plus stricte des projets.

L'investissement global pour la période triennale

Dans le cadre des politiques sectorielles présentées ci-dessus, il importe de bien définir les secteurs porteurs capables de supporter la croissance projetée, et d'établir des priorités en fonction des potentialités du pays en tenant compte de la difficulté croissante de mobiliser davantage de ressources extérieures. La stratégie de développement poursuivie devra mettre l'accent de façon prioritaire sur l'investissement privé et sur une relance des exportations. Le programme devra refléter cette option.

La politique d'investissement doit s'inscrire dans l'optique d'un désengagement total de l'Etat et de la promotion d'un environnement économique plus favorable à l'initiative privée.

L'enveloppe globale de l'investissement du secteur moderne dégagée par le cadrage macro-économique se chiffre, au cours des trois (3) années du programme, à 2639,7 milliards de F. CFA. Elle se décompose comme suit :

- Investissement du PTIP (dont une partie des Entreprises Publiques et des collectivités locales) 918 MDS;⁵
- Investissement Entreprises Publiques et Collectivités locales hors PTIP 170 MDS ⁶;
- Investissement des Entreprises Privées 1550,8 MDS.
-

⁵ Le taux FBCF du PTIP est de 67% ..

⁶ les taux de Fbcf et de réalisation retenus sont respectivement de 80 et 90%.

LES INVESTISSEMENTS DU PTIP

Les projets publics devraient être sélectionnés en fonction de leur maturité et de leur capacité à contribuer aux objectifs de développement. D'où à ce niveau, l'impératif d'insister sur la qualité des investissements à programmer. Les critères de choix des projets privilégieront toutefois la rentabilité économique.

Dans cette perspective, sera privilégiée la réhabilitation des investissements permettant de développer le cadre de production. Toutes les dispositions devront être arrêtées pour que les projets occupant le même créneau soient assainis, ce qui permet tout à la fois une croissance à moindre coût et une dynamique de l'investissement plus saine.

De même, l'objectif de viabilité financière doit mener à la réduction de l'appel aux emprunts extérieurs et à la recherche de ressources concessionnelles, à défaut de dons.

La situation financière que connaît l'Etat depuis quelques années s'est traduite par une amélioration des ressources internes destinées à financer les projets de développement économique et social. Cela exige une allocation optimale des ressources publiques disponibles.

TAB 6 : Structure de l'investissement par secteur (en %)

Secteurs	PTIP
Primaire	30
Secondaire	10
Tertiaire	20
Quaternaire	40
Total	100

**TAB 7 :
Enveloppes indicatives du PTIP par secteur (optique PTIP hors opérations financières)
et après transferts entre agents**

Secteurs	PTIP
Primaire	275
Secondaire	91,8
Tertiaire	183,6
Quaternaire	367,2
Total	918

Les enveloppes sectorielles ci-dessus représentent l'investissement à programmer pour les trois années à venir. L'hypothèse d'un taux de réalisation de 90% a été retenue. Ce qui suppose un accroissement de notre capacité d'absorption des crédits disponibles.

2.4. Conditions de mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs fixés par le cadre stratégique et notamment la promotion des investissements et le développement des exportations, il importe, à côté des investissements publics, de prendre un ensemble de mesures et d'actions de politiques économiques relatives à la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé, la recherche de la viabilité financière de l'Etat, la promotion de l'épargne, de l'investissement et des exportations, l'adaptation du système de financement, la mise en place d'infrastructures de qualité, la facilitation de l'accès à l'information, le développement et la valorisation des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités techniques et de gestion.

2.4.1 La poursuite des réformes structurelles

L'Etat continuera à d'être le principal responsable dans la couverture des besoins de base et de sécurité et à jouer un rôle important dans la mise en place et l'entretien des infrastructures. Le secteur privé, redynamisé, sera le fer de lance de la croissance économique, grâce à une administration jouant parfaitement son rôle de facilitateur.

La promotion du secteur privé

Elle repose essentiellement sur la suppression des entraves à l'instauration d'un environnement propice à la production. La réalisation de ce but requiert, au cours de la période triennale, les mesures suivantes :

- supprimer les avantages fiscaux concédés par des dispositions non conformes au code des investissements, au code des douanes et aux régimes d'entreprise franche d'exportation ;
- poursuivre la libéralisation de l'accès à toutes professions en vue de renforcer les investissements ;
- mettre en place un groupe de réflexion fiscalité-développement, tout en s'inscrivant dans le schéma de l'UEMOA ;
- renforcer les mesures facilitant le transfert des capitaux et la création de marchés financiers ;
- mettre en place un système unifié d'incitation à l'investissement avec, notamment, la définition du statut de l'investisseur ;
- poursuivre la libéralisation des prix et supprimer toute forme de contrôle sur les prix ;
- adapter la législation du travail, en vue de favoriser la productivité à l'image des mesures prises à l'endroit des dockers (notamment renégociation de toutes les conventions collectives) ;

- - poursuivre la réduction des coûts et délais de constitution des entreprises et particulièrement des petites et moyennes entreprises en facilitant davantage les démarches correspondantes avec comme objectif de réduire ce délai à une journée ;
- alléger les coûts du transport intérieur par une amélioration du réseau routier et ferroviaire ;
- poursuivre l'amélioration de l'efficacité des services des réseaux téléphonique, électrique et de distribution ;
- ajuster, dans le cadre de la réforme fiscale, le taux de protection effective des industries de transformation, de façon à rendre leur niveau uniforme pour toutes les branches ;
- renforcer les lois en vue de protéger les brevets, les droits d'auteurs pour stimuler la créativité, l'esprit d'invention, aider à une meilleure articulation entre la recherche et les secteurs des biens et des services ;
- établir des normes de qualité et de coût, renforcer et instaurer un label de qualité des produits et services et à cet effet, favoriser la création d'un observatoire de compétitivité ;
- faciliter la création d'un greffe de commerce ;
- étudier la mise en place d'un dispositif performant d'appui à la compétitivité du secteur privé et créer un comité de surveillance de la concurrence qui sera chargé de garantir les conditions d'une concurrence loyale ;
- encourager la création de domaines industriels par les collectivités locales en facilitant la viabilisation des terrains ;
- de l'adoption du décret instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation et des points francs ;
- de l'adoption d'un régime d'incitation à l'investissement suite à la réflexion qui est actuellement en cours ;
- de l'adoption d'un plan d'actions pour le secteur de l'énergie ;
- de la révision du cadre réglementaire du secteur des télécommunications afin de favoriser la participation d'acteurs privés ;
- du transfert aux collectivités locales de la responsabilité de l'exploitation des ressources en bois de chauffe et en charbon de bois.
- simplifier les procédures de dédouanement et faciliter l'enlèvement du frêt aérien ;
- maintenir à un niveau faible, les taux d'imposition afin d'encourager une augmentation des investissements du secteur privé ;

- dans le cadre de la restructuration et la réhabilitation des entreprises , étudier la possibilité d'accorder des formes d'allégement comme les crédits d'impôt pour les investissements ou les exportations;
- privilégier l'amélioration de l'assiette des impôts directs et son élargissement au secteur informel ;
- encourager les industries dynamiques dans la conquête des marchés extérieurs en leur accordant des avantages fiscaux pour les réinvestissements en installation et équipements ;
- promouvoir une fiscalité favorable pour les revenus d'actions et d'obligations ;
- surveiller le portefeuille de brevets et de licences, et de contrats de transferts de technologies pour bien apprécier sa qualité et sa valeur ajoutée;
- renforcer la répression contre le piratage et les contrefaçons et renforcer la formation des chercheurs dans la gestion des droits de propriété;
- renforcer l'application des normes techniques et de performance;
- favoriser le dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les contrats de performance ;
- promouvoir le goût du risque et l'esprit de responsabilité par des récompenses et des prix ;
- préparer un plan directeur des marchés de gros en vue de sécuriser l'approvisionnement en produits de base des régions de l'intérieur en rapport avec le secteur privé.

2.4.1.2 la poursuite de la réforme des structures administratives

La redynamisation du secteur privé aura pour corollaire le recentrage de l'intervention de l'Etat et la restructuration de l'administration .Pour ce faire les actions suivantes seront menées au cours de la période triennale :

- Désengagement

- achever la privatisation de la SONACOS ;
- appliquer les réformes institutionnelles relatives à la SOTRAC ;
- impliquer le secteur privé dans la gestion de l'Aéroport et du Port ;
- Engager le processus de privatisation de la SODEFITEX et adopter le réformes institutionnelles du programme Energie II ;
- revoir le statut des entreprises restées dans le portefeuille de l'Etat et dont la gestion est déficitaire (SAED, SODEVA , SODAGRI ...) :

- transférer aux collectivités locales la gestion des domaines industriels et des structures de promotion du secteur privé ;
- mise en oeuvre des mesures de transfert aux collectivités locales de la responsabilité de l'exploitation des ressources en bois de chauffe et en charbon de bois ;
- adopter le décret instituant le statut de l'entreprise franche;
- procéder à la liquidation du Fonds de Garantie des Prix de l'Arachide (FGPA);
- aligner le prix au producteur de toutes les spéculations agricoles au cours mondial;
- réviser le statut foncier dans un sens plus attractif pour le secteur privé ;
- réduire les coûts de fonctionnement du PAD et rendre les délais de facturation plus compétitifs ;

Restructuration administrative et renforcement des capacités de gestion

- renforcer les fonctions d'étude, d'orientation et de coordination de l'administration centrale, assigner à chaque administration des objectifs clairs et précis avec l'établissement de programme de travail et appliquer un système de notation des agents basé sur les performances réalisées par rapport aux objectifs fixés;
- créer des cellules regroupant des compétences chargées de la réflexion, de la coordination, de la programmation et du suivi-évaluation des principales actions de l'Etat ;
- supprimer toute forme de contrôle a priori et renforcer le contrôle a posteriori en responsabilisant davantage les gestionnaires et améliorer les fonctions des inspections de contrôle a posteriori avec application stricte de leurs recommandations pertinentes ;
- poursuivre l'automatisation des services de douane , du bloc fiscal et du trésor public ;
- améliorer, et assurer une diffusion régulière de la production de l'information statistique en recentrant les missions de la Direction de la Prévision et de la Statistique par la création *d'un institut autonome de la statistique ;*
- développer les centres de gestion agréée en vue de renforcer la capacité du secteur informel ;
- réunir les conditions de transfert de responsabilité de gestion et de mise en œuvre de certains projets des services centraux des ministères aux instances régionales et communales ;
- réviser le statut des fonctionnaires pour le rendre plus flexible dans les entrées et sorties ;
- mise en œuvre du programme de mesure transitoire et du nouveau système permanent des effectifs suite à l'audit de la fonction publique ;

- ✱ • renforcer la capacité des ministères techniques dans la formulation et le suivi des politiques et programmes ;
- rendre aux fonds sectoriels leur vocation initiale (Fonds national de l'énergie , Fonds d'équipement des collectivités locales , Fonds minier , Fonds routier ...) ;
- ✱ • renforcer la capacité des ministères techniques en matière de méthode d'évaluation de projets:
- renforcer les capacités de planification-programmation-budgétisation des collectivités locales et régionales ;
- mettre en place une banque de données générales et compléter les logiciels pour la banque de données AIDA en facilitant son transfert aux ministères techniques ;
- finaliser la mise en réseau informatique des Directions de la Planification, de la Coopération Economique et Financière et de la Dette et de l'Investissement;
- poursuivre la confection d'un modèle pour le cadrage des investissements et les simulations macro-économiques en ajoutant au modèle central les modules périphériques : énergie, agriculture, répartition des investissements, endettement et financement ;
- déterminer le contenu en formation brute de capital fixe des Investissements publics ;
- poursuivre l'élaboration de la méthodologie de détermination des charges récurrentes;
- mettre en place un guide d'évaluation des projets non directement productifs ;
- élaborer un programme de formation à l'endroit de l'ensemble des intervenants dans le processus évaluation-programmation-budgétisation-suivi/évaluation .

2.4.2 La poursuite de la recherche de la viabilité financière de l'Etat

A la faveur de la dévaluation du franc CFA, il a été procédé à une refonte totale de la fiscalité avec la baisse généralisée des droits et la simplification du système et de son application.

Atin de renforcer les résultats obtenus dans le domaine des finances publiques les efforts actuels seront poursuivis en vue de stabiliser et d'améliorer les recettes tout en réduisant les dépenses courantes sur la base de critères plus sélectifs. L'objectif des mesures à entreprendre est de dégager une épargne publique durable pour alimenter le **budget d'équipement, principal instrument de mise en œuvre de la politique de développement économique et sociale de l'Etat**. La recherche de la flexibilité de l'Administration, issue de sa restructuration, permettra de mener une politique plus efficace. A cet effet les actions suivantes seront entreprises au cours de la période triennale :

Recettes

L'amélioration des recettes se fera essentiellement à partir de l'augmentation de la production réelle dans un contexte de taux d'imposition bas et d'une augmentation de la fiscalité indirecte. A cet effet il s'agit de :

- réduire la dépendance à l'égard des ressources exceptionnelles en établissant une base de recettes stables;
- augmenter le rendement fiscal par l'amélioration de l'efficacité et des méthodes de gestion des administrations fiscale et douanière en renforçant les mécanismes permettant de recouvrir les recettes et de lutter contre la fraude par la systématisation de l'automatisation;
- appliquer la réforme de la fiscalité immobilière, du cadastre fiscal et réformer le régime foncier;
- poursuivre l'extension de la TVA à l'ensemble des activités notamment aux secteurs de la distribution et des services ;
- supprimer toutes formes d'exonérations accordées à des entreprises dont l'activité est tournée sur le marché intérieur ;
- renforcer le volume de recouvrement, en s'attaquant aux secteurs bénéficiant de rentes fiscales
- éliminer progressivement les prélèvements exceptionnels sur les produits pétroliers;
- procéder à la tarification de certains services publics et faire participer les usagers au fonctionnement de certaines infrastructures;

Les Dépenses

Il s'agit à ce niveau de mettre en place une administration moins coûteuse. L'allocation des ressources publiques doit respecter les objectifs de compétitivité de l'économie et de mise en place des infrastructures de production et de valorisation des ressources humaines. Pour ce faire, il s'agira de:

- prendre rigoureusement en compte les charges récurrentes induites par la mise en place de projets d'investissement à rentabilité différée ;
- renforcer la participation des usagers bénéficiaires au financement des coûts récurrents des projets sociaux ;
- revoir le principe de la reconduction automatique des services votés ;
- maintenir dans les limites strictes les dépenses salariales en utilisant les résultats de l'audit de la fonction publique (une initiative à pérenniser pour s'inscrire dans la dynamique d'une économie flexible où toutes les poches de rigidité sont progressivement levées) ;

- mettre en place un système évitant la reconstitution d'arriérés de paiements ;
- rationaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat en la confiant au secteur privé ;
- poursuivre la recherche de l'allègement de la dette extérieure en privilégiant celle à taux concessionnels ;
- rationaliser la prise en charge des dépenses sociales au profit des agents de l'Etat et améliorer leur outil de gestion ;
- mener une étude sur l'allocation sectorielle et fonctionnelle, en vue de mieux définir une stratégie budgétaire compatible avec les priorités de l'Etat.

2.4.3 Le Développement de l'Epargne-Investissement

Pour mieux soutenir les besoins en investissement, les pouvoirs publics doivent mettre en place des mécanismes visant une économie d'accumulation. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de jouer non seulement sur les comportements des différents agents économiques mais aussi sur l'efficacité du réseau de collecte de l'épargne. A cet effet les actions suivantes devront être entreprises :

L'Administration Publique

- accroître les ressources propres et poursuivre l'assainissement des dépenses publiques de façon à dégager une épargne publique plus importante.
- accroître les ressources affectées aux dépenses en capital en améliorant leur efficacité ;

Le Privé

- mettre en place un système de taux d'imposition bas des revenus avec des taxes indirectes élevées différenciées sur la consommation ;
- réévaluer la rémunération de l'épargne longue avec la suppression de toute forme de taxes ;
- encourager la généralisation du système d'assurance-vie et de retraite à l'ensemble des acteurs
- étendre le système épargne/projet existant actuellement pour le logement ,aux petits métiers et aux autres secteurs ;
- instaurer des campagnes d'information et de sensibilisation périodiques d'envergure pour inciter les ménages à l'épargne ;
- favoriser la création de bourses de valeurs pour mieux accompagner le processus de promotion de l'investissement par la souscription d'actions, d'obligations, de bons de trésor et autres titres financiers ;

- renforcer la capacité managériale des entrepreneurs en vue de la recherche d'une plus grande efficacité dans leur gestion leur permettant de renforcer la capacité d'autofinancement de leur investissement ;
- faciliter l'orientation des investissements vers les secteurs porteurs en procédant dans le cadre de l'amélioration des outils d'analyse à l'établissement de tableaux d'indicateurs sectoriels de performance.
- effectuer un ensemble d'études visant à évaluer les systèmes d'incitations à l'investissement afin de remédier à leurs insuffisances et leur non harmonisation;
- procéder à des comparaisons avec les systèmes en vigueur dans les pays de l'UEMOA d'une part et des autres pays concurrents d'autre part notamment en matière de stimulation de l'investissement Direct Etranger (IDE) ;
- organiser une large consultation en vue d'instaurer un dialogue et une concertation avec le secteur privé autour des conclusions de ces études ;
- instituer le principe de l'automatisme notamment pour l'octroi des avantages communs accordés aux investissements réalisés dans les différents secteurs d'activité.

2.4.4. La politique monétaire et du crédit

La politique monétaire et du crédit qui sera menée au cours de la période triennale, devra être prudente, compatible avec les objectifs de balance des paiements, d'inflation et de croissance. En particulier, la croissance de la liquidité intérieure sera maintenue au dessous ou égale à celle du PIB nominal. Cependant, afin d'assurer le financement des différents secteurs de l'économie, les mesures appropriées suivantes devront être prises :

- Poursuivre la politique actuelle de la BCEAO en matière d'adjudication pour permettre une allocation optimale des ressources et créer les conditions d'une augmentation de la concurrence entre les banques ;
- Financer le déficit budgétaire par emprunts obligataires souscrits aux conditions du marché ;
- Adopter des normes de gestion prudentielles conformes à celles appliquées à l'échelle internationale par la classification et le suivi automatique des créances à risques et par la poursuite de l'assainissement des portefeuilles douteux des banques ;
- Favoriser la création de banques et d'assurances et notamment de banques spécialisées dans la consultation et l'appui au niveau de la gestion et ingéniering financier ;
- Favoriser les crédits bail et le leasing ;
- Encourager la mise en place de fonds de garantie (ou de mutuelle) et de bonification pour faciliter l'accès au crédit aux PME/PMI et les micro-entreprises ;

- Encourager la diversification des produits bancaires en vue d'orienter les interventions du système bancaire vers les secteurs dynamiques de l'économie notamment par le développement des crédits (maritime, touristique, à l'artisanat etc...) ;
- Favoriser la création et la promotion des sociétés financières d'investissement et de capital risque ;
- Prendre en compte dans les financements, les spécificités des secteurs, notamment les entreprises agricole, de la pêche, de l'élevage, de la foresterie, du tourisme au niveau du délai de gestation, de coût de crédit etc...)
- Renforcer la réglementation favorable au développement des coopératives et de fonds mutuels de garantie ;
- Renforcer la promotion de sociétés mutualistes ;
- Développer les instruments de recouvrement des créances par la mise en oeuvre de procédures juridiques appropriées ;
- Procéder à une étude du système Epargne/crédit s'inspirant des pratiques informelles d'épargne et de crédit afin de financer l'épargne populaire urbaine et rurale ;
- Allonger la durée d'amortissement des crédits immobilier pour le logement social ;
- Libéraliser le marché de change en facilitant l'ouverture de bureaux de change.
- Restructuration des institutions de financement (CNCA, BST) et respect des ratios prudentiels fixés par la commission bancaire régionale

2.4.5. La libéralisation du commerce extérieur

Dans le cadre de la promotion de la concurrence dans l'économie et des exportations, le Gouvernement a procédé à :

- la suppression des autorisations préalables d'importations et d'exportations pour des produits n'affectant pas la santé et la sécurité publiques ;
- l'élargissement de la liberté d'entreprendre à une trentaine de professions ;
- l'approbation de la loi sur les prix, la concurrence et le contentieux économique ;
- la création de la commission nationale de la concurrence ;
- au vote de la loi antidumping conformément aux accords de l'OMC ;
- l'allégement des procédures d'exportation avec la mise en vigueur de la norme internationale NS 06-001 ;
- au vote de la loi 95-34 instituant le statut d'entreprise franche entrée en vigueur en 96 et dont la finalité est de promouvoir les investissements et les exportations dans un contexte d'équité entre les entreprises tournées vers les marchés extérieurs ;
- la mise en place du projet de Trade Point qui se présente sous forme de guichet unique où un maximum de formalités du commerce extérieur peut être effectué.

L'application effective du Tarif Extérieur Communautaire (TEC) prévue cette année, devra contribuer nettement au développement du commerce entre les états de la zone franc.

D'autres initiatives allant dans le sens de la création d'un cadre institutionnel de promotion des exportations et de facilitation de l'accès au financement des opérations méritent d'être engagées pour renforcer la position du pays sur les marchés extérieurs.

2.4.6. Secteurs Productif et d'appui à la production

Toutes les mesures qui étaient prévues dans le cadre du PASA ont été exécutées dans leur quasi totalité. Les dispositions juridiques visant à protéger le riz local afin de ne pas décourager la production locale ont été prises par le législateur. La loi autorise un prélèvement sur les importations de riz. La promulgation du décret d'application n'est pas encore effective. La cellule de gestion du marché du riz est mise en place et le SIMRIZ est maintenant opérationnel. Les opérateurs économiques intervenants dans la filière, disposent en temps réel des informations sur la situation et le comportement des marchés internationaux de riz pour développer des stratégies d'approvisionnement conformes aux exigences du marché intérieur (prix et qualité).

Pour la filière arachidière, les mesures prévues ont connu des réalisations à plusieurs niveaux :

- le mécanisme de fixation du prix au producteur est assuré par l'inter profession;
- la mise en place d'un fonds de calamités
- la suppression du fonds de garantie du prix de l'arachide.

Concernant le secteur horticole, un service dont la mission est de s'occuper de la qualité des produits maraîchers va être mis en place. Le projet de texte a été préparé et son examen par les services impliqués de l'administration est en cours.

Pour ce qui est de la filière cotonnière, l'objectif de redressement de l'équilibre financier interne de la filière passe en partie par le transfert de la SODEFITEX à Tambacounda.

Dans le domaine des intrants et matériels agricoles, les mesures d'exonération et de baisse de la fiscalité sur les matières premières destinées à la fabrication des semences, des engrais et du matériel agricole et d'élevage doivent se poursuivre pour favoriser l'investissement dans le secteur agricole.

Il sera nécessaire de diligenter la préparation et le chiffrage du PISA et la résolution de la question foncière, un aspect important pour la sécurisation des investisseurs.

La révision de la loi sur le domaine national souhaitée pourrait intégrer une formule consistant à créer par les collectivités locales des sociétés du domaine agricole. Ces sociétés à l'instar des sociétés du domaine industriel, mettraient à la disposition des investisseurs agricoles des surfaces de terre déjà immatriculées.

Le PDRG, dont le Programme d'Investissement sera incessamment présenté aux Bailleurs de Fonds, demeure le cadre de référence de la politique de développement dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Il a été actualisé pour la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds prévue dans le courant de l'année. Certaines questions pendantes comme le foncier doivent trouver des réponses appropriées avant la table ronde.

Dans le sous - secteur des Eaux et Forêts, toutes les mesures prévues dans le Plan d'Action Forestier présenté à la table ronde des Bailleurs de Fonds, restent valables et

s'exécutent conformément aux principes directeurs qui le sous-tendent. Une coordination entre les différents utilisateurs (PDRG, Vallées fossiles, Canal du Cayor, programme ceinture verte) est particulièrement importante pour arriver à l'efficacité de la gestion de l'eau et à la protection de l'environnement.

Le code forestier a été révisé. Une nouvelle version a été adoptée par le législateur en décembre 1997 pour tenir compte de la décentralisation et des compétences transférées aux collectivités locales.

- SECTEUR AGRICULTURE

Secteurs	Objectifs poursuivis	Mesures et actions entreprises
Rizicole	- <i>Améliorer la sécurité alimentaire</i> - <i>Rechercher la compétitivité de la filière riz local</i>	- le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire en relation avec la FAO est en exécution ; - la Cellule de Surveillance des marchés du riz a été mise en place et SIMRIZ est opérationnel - la loi autorisant le prélèvement sur les importations de riz a été votée, le décret d'application non encore promulgué devrait la rendre effective. - diligenter la préparation du PISA - déterminer le nouveau système de gestion foncière particulièrement dans la vallée
Arachidier	- <i>Relancer de la production d'arachide d'huilerie</i> - <i>Améliorer la compétitivité de la filière</i>	- le mécanisme de fixation du prix au producteur est assuré par l'inter profession - la privatisation de la Sonacos n'est pas encore achevée. Un opérateur assistant à la privatisation a été commis - le FGPA a été liquidé - examiner et rendre opérationnelles les conclusions de l'étude sur la relance de la culture de l'arachide.
Horticole	- <i>Relancer la Production horticole</i> - <i>Promouvoir les exportations</i>	- les fonctions de production et la commercialisation de semences légumières sont transférées aux opérateurs privés - un service dont la mission sera de veiller au contrôle de la qualité des produits va être mis en place. Le projet de texte est en préparation.
Cotonnier	- <i>Equilibre financier de la filière</i>	- les missions d'intervention de la sodefitex sont recentrées dans le développement de la culture du coton - le transfert des locaux à Tamba pour améliorer l'efficacité de la société n'est pas encore engagé
Elevage	- <i>Amélioration de la couverture sanitaire et vaccinale du cheptel</i>	- Renforcer l'Etat dans ses missions de service public (inspection et contrôle sanitaire, prévention des épizooties) - élaborer une stratégie de développement du sous secteur - privatiser l'unité de production de vaccins de l'ISRA
Protection de la nature	- <i>Protéger les ressources ligneuses et restaurer écosystèmes dégradés</i>	- le PAFS est mis en œuvre conformément à ses principes directeur - le Code forestier a été réactualisé et a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée nationale

- Secteur pêche

La mise en œuvre des mesures et actions prévues dans le sous secteur attendra d'abord l'approbation par l'assemblée nationale de la loi sur les conditions d'exercice et d'exploitation durable de la ressources halieutique. Le projet est déjà préparé.

Secteur	Objectifs poursuivis	Mesures à prendre
Pêches	- <i>Préserver le patrimoine halieutique.</i>	- Geler les investissements dans la filière de l'armement de pêche côtière ; - Instaurer l'autorisation préalable de pêche pour certaines catégories d'embarcations ; - Réglementer l'accès à la ressource - élaborer le Plan de gestion des pêches ; - Interdire la pêche en couple de chalutiers, - renforcer les moyens de surveillance et de protection - délimiter les zones de pêche pour mettre fin au climat conflictuelle entre différents types de pêcherie ; - renforcer la réglementation des mailages ; - stimuler la recherche participative

- Environnement de la production et Energie

Secteur-Sous-secteurs	OBJECTIFS POURSUIVIS	MESURES A PRENDRE
Environnement de la Production	<i>Améliorer environnement de la production</i>	- la privatisation des entreprises publiques et de suppression des entorses à la concurrence se poursuit pour améliorer l'environnement des affaires - Le prix du Président de la République pour la qualité est systématisé. En dépit de cette initiative, l'appropriation de la démarche qualité par les entreprises s'avère plus durable. - les travaux du comité des réformes juridiques sont en cours en lentes dans leur préparation et leur mise en œuvre. - le code des investissements et de l'entreprises de l'UEMOA va se substituer aux codes nationaux. Un projet est en cours d'examen entre les états - les efforts de simplification du système fiscales se poursuivent
Environnement Juridique de l'entreprise	<i>Améliorer environnement juridique de l'entreprise</i>	- des mesures ont été prises pour le renforcement du personnel de la justice. L'étude sur la revue des dépenses judiciaires devrait aboutir à une rationalisation des affectations - Réduire les délais de jugement des affaires par la création d'un centre d'arbitrage entre les entreprises ; - Réformer les procédures collectives pour privilégier le redressement au détriment du règlement judiciaire synonyme de dépôt de bilan ; - Créer un greffe commercial pour améliorer le traitement des affaires contentieuses ; - Harmoniser le droit des affaires avec celui des pays de la zone franc (OHADA) ;

Energie	Améliorer productivité et compétitivité du secteur de l'Energie	- Les missions de Pétrosen sont recentrées dans la promotion du bassin et l'exploration. Le code pétrolier a été révisé pour le rendre plus attractif. - le supplément de 2,3 \$ US par baril de fuel qui était accordée à la SAR va être supprimé et sera remplacé temporairement (3 ans) par une surtaxe dégressive. - la réforme du sous secteur pétrolier est en cours. Une étude a été réalisée et ses conclusions sont en examen - la réforme du sous secteur électricité va mettre à contribution le Fonds National de l'Energie dans le financement de la fondation pour l'électrification rurale - les prix des hydrocarbures à la pompe vont être libéralisés, un prix plafond sera fixé et les marges également seront plafonnées. - la physionomie du sous secteur électricité va être modifiée à terme . Les fonctions de production, transport et distribution seront découplées. Des producteurs privés (BOO) d'électricité seront agréés pour renforcer l'offre intérieure. - un projet pour la nouvelle loi de l'électricité est préparé. Il est en cours d'examen. Son adoption était prévue dans le courant de décembre 97. - le nouveau code forestier a été voté. Il tient compte de la décentralisation et des compétences transférées aux collectivités locales. - le principe de la suppression progressive de la subvention sur le GLP a été retenu. Elle sera effective en 1999.
---------	---	--

Secteur – sous secteurs	OBJECTIFS POURSUIVIS	MESURES ENTREPRISES
Transport routier	- <i>Privilégier l'entretien de l'existant</i> - <i>Assurer le financement régulier des besoins d'entretien</i> - <i>Renforcer la sécurité routière</i>	- Travaux de réhabilitation et de renforcement tranche B (lots A à J) est en cours. - les dotations du fonds routier sont passées de 10 à 13 milliards de F CFA entre les PTIP 97/99 et 98/00 - Renforcement du contrôle technique des véhicules n'est pas encore effectif.
Transport urbain	<i>Réduire la durée de déplacement en milieu urbain</i>	- le conseil exécutif des transports urbains à Dakar (CETUD) a été mis en place - le schéma de privatisation de la SOTRAC se poursuit. Un processus DE retour à la viabilité financière est engagé pour mieux intéresser un repreneur privé.
Transport maritime	<i>Développement axe Dakar Bamako avec création d'une synergie nouvelle entre PAD - SNCFS et PAD EC.FR pour hydrocarbure</i>	- la SETI a été créée pour l'exploitation de la voie ferrée Dakar Bamako
Transport aérien	<i>- Restructurer la compagnie d'Air -</i>	- la sécurité de la navigation a été améliorée avec le

	<i>Sénégal</i> - Améliorer la gestion des activités aéronautiques - Réduire le coût du transport aérien	PAST aussi bien pour l'aéroport international que pour les aérodromes régionaux. - processus de privatisation de Air Sénégal est en cours. Elle se fera sous forme de location gérance et le repreneur a été désigné. - Suppression de toutes les formes de quotas : une étude sur le coût du fret a été commanditée par le GRCC.
Transport ferroviaire	<i>Favoriser l'essor du secteur privé en lui confiant des tâches jusqu'alors dévolues au secteur public</i> <i>Renforcer la compétitivité de l'axe par l'intégration de la gestion du trafic international</i> <i>Privatisation de l'exploitation des trafics internationaux</i> <i>Amélioration du système de Télécommunication</i>	- la voie Tamba Kayes est en cours de réhabilitation - la SNCF a acquis 5 locomotives - la SETI a été créée par le Sénégal conjointement avec le Mali pour l'exploitation de l'axe ferroviaire Dakar Bamako. - la liaison Radio Sol – Train est prévue pour 1998
Télécomm	- Faire jouer au sous secteur son rôle de moteur dans la relance de l'économie - Assurer en permanence la disponibilité d'un réseau de télécom ouvert sur le reste du monde	- Extension du réseau en insistance sur la téléphonie rural (en cours). 59 villages ont déjà bénéficié du programme d'extension qui va toucher 73 autres en 1998. - Mettre en place un organisme de régulation du sous secteur après le choix du partenaire stratégique France télécom.
Poste	- Assurer et maintenir le service public postal à un niveau élevé de qualité ; - Équilibrer les compte par une activité marchande de bonne facture commerciale	- Instaurer des mesures de sécurité à toutes les étapes de l'exploitation ; - Améliorer la qualité de service et la fidélisation du client : les procédures de retrait et de versement ont été simplifiées ; - Améliorer la gestion de la poste : une cellule de contrôle du processus est mise en place.

2.4.7 Mise en valeur des ressources humaines

En matière de population, un 2^{ème} document de politique a été préparé. Il met l'accent sur la réactualisation de la DPP qui date de 1988 pour renforcer le cadre d'intervention et d'exécution des activités en matière de population. La révision devra prendre en compte différentes questions portant sur l'interrelation population/développement, la santé de la reproduction et la régionalisation de la politique ;

Les actions d'IEC en matière de population seront renforcées pour accompagner la mise en œuvre des stratégies de développement retenues.

Le plan d'action de la femme 1997-2001 a été finalisé. En perspective, il va falloir s'atteler à l'identification des projets d'investissement et à leur évaluation.

Les interventions du Programme national de planning familial vont se poursuivre tout en insistant sur la santé de la reproduction.

- Education Formation

Secteur	OBJECTIFS POURSUIVIS	MESURES ET ACTIONS
Education	<i>Elargir accès à l'Education de Base et améliorer qualité , performances par :</i> - construire et réhabiliter classes - recruter d'enseignants - mettre en place un fonds de développement scolaire - mettre en place des mesures spéciales pour la scolarisation des filles - lutter contre l'analphabétisme	- Mettre à jour la carte scolaire - construire de 3500 classes et réhabiliter 8000 salles. - créer des postes budgétaires - renforcer les classes à doubles flux et celles multigrades - poursuivre le recrutement de vacataires - sensibilisation des collectivités locales du privé des ONG à s'investir dans l'œuvre d'éducation - renforcer la sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles. - prendre en charge le groupe 9-15 ans pour soutenir la scolarisation - renforcer la sensibilisation et la mobilisation sociale envers les femmes pour lutter contre l'analphabétisme
	<i>Améliorer la qualité et la gestion de l'enseignement secondaire et universitaire par :</i> - une régulation des flux scolaire - l'implantation de bibliothèques scolaires - la réorganisation de la gestion financière des universités - l'assainissement des œuvre sociales des universités - Elaboration du Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES)	- assurer aux enseignants du secondaire et du supérieur une formation en gestion et en administration scolaire - réguler les admissions en 6ème et en seconde - équiper les bibliothèques de Lycées - poursuivre les réformes au niveau des universités - Poursuivre la mise en œuvre du PAES

- Santé

Le démarrage de la mise en œuvre du programme de développement des investissements du sous secteur de la santé (PDIS) prévu en 1997 a été reporté en 1998 pour retard accusé dans la finalisation de la Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS). La faisabilité des mesures et actions qui étaient prévues en 1997 devra être engagée à partir de 1998 avec l'inscription du PDIS dans le PTIP.

Secteur	OBJECTIFS POURSUIVIS	MESURES ET ACTIONS
Santé	<i>Améliorer la qualité des prestations de services et l'élargir l'accès aux services de base par :</i> - la rationalisation et le Développement des Ressources Humaines - la mise en place d'un plateau technique approprié à chaque niveau de la pyramide de santé. <i>Poursuivre les réformes du secteur par :</i> - l'appui aux hôpitaux - l'appui à la Politique Nationale Pharmaceutique	- respecter les normes établies au niveau des différentes formations sanitaires (poste, centre de santé, hôpital) ; - élaborer et exécuter le plan de recrutement pour résorber le déficit en personnel ; - redéployer le personnel en vue de la réduction des disparités régionales ; - mettre en œuvre le Plan National de Formation ; - améliorer la gestion des ressources humaines - renforcer les moyens logistiques et réhabiliter les structures sanitaires nécessiteuses - rendre les hôpitaux régionaux fonctionnels pour décongestionner le C.H.U - accélérer l'adoption d'un statut pour la PNA - renforcer le contrôle des médicaments ; - assurer la promotion des génériques particulièrement au sein du secteur. - libéraliser l'accès à la propriété et l'implantation géographique des officines de pharmacie (avec obligation de présence d'un pharmacien au moins par officine)
<u>Suite</u>	<i>Promouvoir et Diversifier les sources de financement du secteur par :</i> - augmentation du budget de fonctionnement de la santé ; - participation des collectivités locales au financement de la santé - promotion des mutuelles de santé - réglementation des mutuelles ; - promotion des assurances maladies.	- faire progresser de 0,5% /an les dépenses de santé dans le budget de fonctionnement national ; - accroître la sensibilisation des collectivités locales dans le financement de la santé ; - encourager la création de mutuelles ; - mise en place d'un cadre juridique pour les mutuelles ;

Santé

Renforcer la décentralisation et déconcentration par :

- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National Développement Sanitaire (PNDS).

Lutter contre les maladies Endémiques par :

- la poursuite des programmes en cours.

Lutter contre les MST/SIDA par :

Lutter contre les maladies cardio-vasculaires par :

- la mise en place d'un centre de stimulation cardiaque ;
- la lutte contre l'hypertension artérielle ;
- la mise en place d'une unité de chirurgie cardio-vasculaire.

- étudier la mise en place d'une Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

- mettre en œuvre des PDDS et PRDS

- renforcer et intégrer la mise en œuvre des programmes

- renforcer et suivre les différents programmes en cours (PEV, tétanos néonatal, PEV etc..)

- sensibiliser les populations notamment les jeunes et les femmes sur les MST/SIDA.

- définir une stratégie prise en charge des maladies cardio-vasculaires ;

- sensibiliser la population sur la gravité des maladies cardio-vasculaires et l'intérêt de la prévention.

2.4.8. Programme Lutte contre la Pauvreté

L'exécution du PLP se fera avec la participation de tous les acteurs sous la forme de programmes spécifiques réalisés au niveau décentralisé avec l'appui des partenaires au développement. Ses activités vont démarrer en janvier 1998 avec la mise en place du Fonds de Développement Local (FDL) dans la région de Tambacounda et le Programme d'Appui du PNUD à la mise en œuvre du PLP.

Le FDL mis en place avec l'assistance du PNUD et du FENU a été officiellement lancé le 24 novembre 1997 à Kédougou. Il doit s'exécuter sur une période de quatre (4) ans. Son objectif principal est de contribuer à réduire la prévalence de la pauvreté en diminuant les flux migratoires vers les centres urbains par une augmentation des opportunités de génération de revenus et de création d'emplois dans sa zone d'intervention.

Le coût global du FDL est de 2,5 milliards de FCFA répartis entre le FENU pour 1,9 milliards de F.CFA et le PNUD pour 600 millions de F.CFA.

Le Programme d'appui du PNUD à la mise en œuvre du PLP a été approuvé le 6 novembre 1997 à l'occasion du Comité Local d'Approbation en présence de l'ensemble des partenaires des services gouvernementaux et des représentants des bailleurs de fonds. Il a pour objectif de permettre la mise en place du cadre institutionnel de pilotage du PLP au niveau central et dans les différentes régions ainsi que l'appui à la réalisation d'activités opérationnelles dans les régions de Tambacounda, Saint Louis, Diourbel et Dakar. Il va démarrer également en janvier 1998 pour une durée correspondant au cycle de programmation du PNUD pour un financement estimé à 6,77 millions de dollars US.

Avec le lancement du FDL, les activités de finalisation du programme de lutte contre la pauvreté vont s'articuler autour du démarrage du programme élargi et de l'évaluation financière des actions à mener sur le terrain.

Pour finaliser le PLP et le soumettre aux partenaires au développement dans le cadre d'une table ronde sur la pauvreté, les activités ci-après seront réalisées :

- études complémentaires pour l'amélioration du chiffrage du programme ;
- réalisation du manuel de procédures du programme ;
- d'organiser l'intervention des différents acteurs ;
- de mobiliser, d'allouer et de gérer les différentes ressources qui seront acquises dans le cadre du Programme ;
- de sélectionner les activités de génération de revenus et infrastructures communautaires de base à appuyer sur le terrain.
- Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'information sur le PLP

A la lumière des leçons qui seront tirées de cette expérience de lutte contre la pauvreté, les activités du programme seront disséminées progressivement dans les autres départements non touchés sur la base de la mise à jour du profil de pauvreté.

2.4.9 La régionalisation et la décentralisation

Pour parachever l'architecture de la décentralisation, il fallait combler le vide existant entre l'Etat central fort et lointain et les collectivités de base proche des populations mais démunies en transformant la région en une collectivité locale intermédiaire. La réforme de 1996 a eu pour dominante le changement de statut de la région et le transfert de neuf domaines de compétence. Le contrôle à priori des actes de collectivités locales n'est plus la règle mais l'exception.

Au stade actuel de la mise en œuvre de la dernière réforme relative à la décentralisation, d'importantes contraintes sont à noter :

-  - la faible capacité de formulation et de pilotage des politiques régionales et locales de développements par les élus et leur méconnaissance des procédures d'accès aux sources de financement ;
-  - la capacité limitée des services techniques régionaux et locaux dans la préparation et l'évaluation des projets.
- la faible participation des populations à la gestion des affaires locales à travers les organisations communautaires de base.
- la faiblesse des ressources financières des collectivités locales.
- le retard dans la mise en place de l'Agence Régionale de Développement qui doit jouer un rôle central de développement régional et local.

Secteur	OBJECTIFS POURSUIVIS	MESURES A PRENDRE	ACTEURS
Régionalisation	<i>Meilleure la localisation des projets d'investissement public</i>	- Définir avec précision les actions à mener dans chaque région d'intervention des projets	MEFP
	<i>Suivi régulier et exhaustif des projets d'investissements publics ainsi que ceux des C.L</i>	- Mener des missions conjointes de suivi des projets PTIP et des C.L en exécution	MEFP
	<i>Meilleure répartition des investissements publics en faveur des régions périphériques</i>	-Relever le volume d'investissement publics des régions nouvelles et périphériques	MEFP-MINT
		- Amener toute C.L. candidate au FECL à soumettre au préalable un programme déjà	MEFP-MINT

et Décentrali- Sation	<i>Rationalisation de l'utilisation des ressources financières des Collectivités Locales (CL)</i>	évalué	
	• Concours financiers de l'Etat • Investissements sur budget primitif des C.L.	- Elaborer des programmes Triennaux d'investissements pour les C.L. - Transfert d'outils d'aide à la prise décision nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues aux collectivités Locales	MEFP-MINT
	<i>Efficiencie de l'action des Agences Régionales de Développement (ARD)</i>	- Appui institutionnel aux ARD	MEFP-MINT
	<i>Assurer une meilleure gestion des ressources des Collectivités Locales</i>	- Diligenter la mise en oeuvre du nouveau plan comptable des Collectivités Locales - Abaissement de l'abattement de 1.500.000 fcfa - Instauration d'une taxe d'habitation	MEFP-MINT
	<i>Réforme fiscale</i>	- Réforme de la patente - Poursuite de la réalisation du cadastre fiscal	MEFP-MINT